# LA BASTILLE
## DEVOILÉE.

Le produit de cet ouvrage est destiné *aux veuves & orphelins des citoyens morts-victimes de leur zèle patriotique, & aux blessés qui se trouvent dans l'indigence.*

Notre principal but dans cette *seconde livraison*, a été de constater l'*authenticité* de tous les faits relatifs à la prise de la Bastille. Nous n'avons épargné aucunes *recherches* pour parvenir à la vérité. Tout a été scrupuleusement examiné & consulté. Garnison du château, invalides, porte-clefs, prisonniers, assiégeans, assiégés, tous ont été questionnés, & nous n'avons jamais déposé un fait dans cet ouvrage que lorsqu'il a été suffisamment éclairci. Nous nous sommes livrés à ce travail avec d'autant plus de zele, que nous ne doutons pas qu'il puisse servir un jour à ceux qui écriront les mémoires du tems.

# LA BASTILLE DÉVOILÉE,

## OU

# RECUEIL

## DE PIECES AUTHENTIQUES POUR SERVIR A SON HISTOIRE.

*Seconde livraison.*

. . . . . , *Detecta apparuit ingens*
*Regia ; & umbrosæ penitus patuêre cavernæ.*
VIRG. Æneïde, l. VIII.

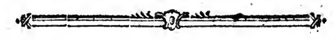
Le produit de cet ouvrage est destiné *aux veuves & aux orphelins des citoyens morts victimes de leur zele patriotique ; & aux blessés qui se trouvent dans l'indigence.*

Les originaux de cette livraison sont déposés au Lycée près du Palais-Royal ; tout le monde peut venir les y voir.



A PARIS,
Chez DESENNE, libraire, au Palais-Royal.

1789.



# NOTES HISTORIQUES SUR LA BASTILLE.

Il ne suffit pas que la conquête de la Bastille opere une grande révolution dans l'ordre politique, il faut encore qu'elle influe pour beaucoup dans l'ordre moral.

Tant de mysteres approfondis, tant d'iniquités dévoilées doivent nous transporter, pour ainsi dire, à la maturité de plusieurs siecles. On pourroit donc appeller déja l'époque où nous sommes le 20ᵉ siecle.

Si jamais la Bastille a dû fixer notre attention, si jamais son histoire a dû piquer la curiosité, c'est dans un moment où la France, où l'Europe entiere a les yeux tournés vers elle; c'est dans un moment où ce gouffre du despotisme vient d'être changé en un foyer de liberté d'où émanent des rayons de lumiere qui, répandus sur toute la France, commencent déja à la revivifier, & qui de proche en proche parviendront

à changer la face des gouvernemens des nations qui nous environnent. Il eſt tems de briſer les fers qui juſqu'à préſent ont enchaîné la plume des écrivains philoſophes, & de découvrir aux yeux de l'univers étonné la turpitude d'un lieu qui n'exiſtoit que chez le peuple qui ſe diſoit le plus doux & le plus éclairé de tous les peuples. L'hiſtoire de la Baſtille peut ſeule donner les raiſons pour leſquelles nous n'avons pas eu encore une hiſtoire de la Baſtille. Si une ſentinelle empêchoit qu'en paſſant on ne s'arrêtât pour la fixer, quel eût été le ſort d'une ame d'une trempe un peu plus courageuſe que celle des ames ordinaires, qui ſe ſeroit permis des réflexions contre un établiſſement dont le nom ſeul faiſoit trembler ? A peine, dans le nombre des bons écrivains que la France a produits, avons-nous pu trouver un guide ſûr; à chaque pas ils ſont en contradiction les uns avec les autres. A peine Voltaire lui-même qui avoit été la victime du pouvoir arbitraire, a-t-il oſé en être le dénonciateur. C'eſt un reproche d'autant plus fondé à lui faire qu'il connoiſſoit plus que perſonne toute l'horreur de la Baſtille, puiſqu'en parlant d'elle il dit : *Henriade, chant IV :*

Dans cet affreux château, palais de la vengeance,
Qui renferme ſouvent le crime & l'innocence.

Eſt-il un ſpectacle plus conſolant pour un citoyen françois que celui de voir anéantir cet antre ténébreux ? Chaque pierre que l'on détache ſemble, en roulant dans le foſſé, emporter avec elle un ſoupir & un gémiſſement.

Un eſclave ſent rarement le poids de ſes fers; mais l'homme libre ne les lui voit pas porter ſans indignation; les Anglois ont ſouvent rougi pour nous; ſouvent l'humanité leur a fait embraſſer notre défenſe. Par-tout on voit des traces de leur vertu bienfaiſante; ils étoient libres, ils deſiroient que tous les hommes le fuſſent. Leurs papiers ne ſe laſſent point de citer ce grand événement. Leurs ſpectacles s'en ſont emparés, & on le repréſente actuellement ſur trois théâtres de Londres.

Un de leurs écrivains, *M. Pratt*, qui a fait, il y a trois ans, un poëme ſur l'humanité, y parle ainſi de la Baſtille,

> Here the poor captive torn from child and wife;
> From youth to age groan'd out deteſted life (1).

Voilà ce qui ſe paſſe à Londres, & en France tous les journaliſtes ont gardé ſur cet événement

(1) C'eſt là que le malheureux priſonnier, arraché du ſein de ſa femme & des bras de ſes enfans, ſouvent après avoit conſumé ſa jeuneſſe, traine & ſoupire ſa déteſtable vie.

le plus morne ſilence. Ne ſeroit-on pas tenté de douter de ſa réalité, ſi dans dix ans on conſultoit leurs feuilles ſans pouvoir en rencontrer la plus légere trace?

Encore quelques jours & la Baſtille va être entiérement détruite. Encore quelques jours & l'on ne ſaura qu'elle a exiſté que par le ſouvenir des malheurs qu'elle aura produits, ſi chaque citoyen ne s'empreſſe d'offrir à l'humanité le tribut des connoiſſances qu'il peut avoir. C'eſt dans cette vue que nous avons fait des démarches pour nous procurer les renſeignemens les plus authentiques. Le plan que nous joignons ici a été levé par M. Cathala, inſpecteur des ouvriers de la Baſtille, & il nous a été délivré d'après la vérification qu'ont bien voulu en faire MM. les architectes, nommés par la ville, pour préſider à ſa démolition. C'eſt le même qui avoit été préſenté précédemment à M. le maire & à M. le commandant général de la garde nationale de Paris.

Pour le régime intérieur, nous nous ſommes adreſſés aux porte-clefs. Ils exiſtent encore tous les quatre & demeurent; le nommé Trecourt, paſſage de Leſdiguieres; le nommé Loſſinote, rue Saint-Antoine, chez Poſtien, marchand de papier au 4[e]; le nommé Guyon & le nommé Fanfard, rue de la Cériſaie.

Il en exiſte encore cinq anciens retirés ſucceſſivement. Les nommés Baron, d'Arragon, rue du petit muſc; Capin, dit Belot; Loſſinote, père; Murleau, rue ſaint Antoine, près les jéſuites, chez un miroitier. L'on peut ſavoir d'eux tous la vérité de nos rapports.

Quant à la reddition de la Baſtille, & aux précautions priſes pour la défendre, nous nous ſommes adreſſés à pluſieurs des ſoldats invalides, qui y étoient en garniſon. Ils ſont préſentement à l'hôtel, ſalle ſainte Croix.

Toutes les pièces que nous citerons dans le cours de cette livraiſon, ſeront, comme celles de la précédente, dépoſées en original au lycée où tout le monde aura la liberté de venir les compulſer. Les perſonnes qui ont bien voulu ſe donner la peine de conſulter celles de la première, ont vu par elles-mêmes avec quelle fidélité nous avons rempli notre engagement. S. A. S. Monſeigneur le duc de Chartres & les deux princes, ſes freres, nous ont fait l'honneur de venir parcourir nos regiſtres. S. A. S. en voyant au nombre des perſonnes qui avoient ſigné des ordres d'empriſonnement arbitraire, le nom de ſon triſaïeul ( Louis-Philippe d'Orléans, régent du royaume) nous dit : *Il vaudroit beaucoup mieux qu'il n'y fût pas.* Paroles remarquables, mais bien naturelles dans la bouche d'un jeune prince

citoyen, qui a à chaque instant sous les yeux les exemples de vertu & de patriotisme dont les principes sont dans son cœur. S. A. S. a eu la bonté de nous remettre elle-même les papiers qu'elle avoit en sa possession.

La Bastille a été bâtie sous Charles V, en 1370 (1). Et ce fut Hugues Aubriot, prévôt des marchands, qui en posa la premiere pierre, le

---

(1) C'est en effet à cette année que la plupart des auteurs rapportent la fondation de la Bastille, & il paroît impossible de rejetter cette date. C'est celle que donnent *Christine de Pisan*, auteur contemporain (vie de Charles V), les annales de France, *D. Felibien*, le *président Hénault*, &c. Piganiol de la Force (description de Paris), renvoie cette fondation à 1371. Différence très-peu importante, & qui d'ailleurs ne paroît établie sur aucune preuve. Quelques auteurs, dit cet écrivain, ont supposé que la Bastille existoit déja sous le roi Jean, en avançant qu'Etienne Marcel, espérant y être en sûreté, s'y réfugia & y fut *tué*. Mais sans nous arrêter à combattre cette opinion, il nous suffit que tous les historiens exacts, instruits, & qui ont puisé dans les sources, n'aient rien dit qui favorisât cette histoire de la mort de Marcel; au contraire, ils s'accordent tous à dire que ce prévôt des marchands voulant livrer Paris au roi de Navarre, s'approcha secrettement de la porte St.-Antoine pour l'ouvrir à ce prince, & qu'un citoyen fidele & zélé, nommé Maillard, instruit de son perfide dessein, alla au-devant du traître & lui abbattit la tête d'un coup de hache.

22 Avril. Il fut chargé du soin de cette construction, comme il l'étoit des fortifications de l'enceinte de Paris, & elle se fit des deniers que le Roi avoit donnés à la ville dans cette vue. Ce magistrat, selon Piganiol de la Force, (description de Paris), étoit un bourguignon d'assez basse naissance, qui aimoit les Juifs, au point qu'il embrassa leur religion; mais l'Université naissante dont il avoit voulu réprimer les prétentions, obligea l'évêque de Paris, en 1381, de lui faire son procès, comme à un apostat. Il fut condamné à faire amende honorable dans le parvis de Notre-Dame, & à passer le reste de ses jours dans une basse-fosse, au pain & à l'eau.

Ainsi finit le premier fondateur de la Bastille, selon Piganiol; mais l'auteur des remarques historiques & anecdotes sur ce château regarde Aubriot comme un homme sincerement zèlé pour le bien public, que les membres de l'Université & le Clergé accuserent d'irréligion, pour le perdre, & que les partisans de la maison d'Orléans persécuterent, en haine de la maison de Bourgogne, à laquelle il étoit attaché. Il ajoute qu'en 1381, il fut enfermé à la Bastille qu'il venoit de bâtir (1), qu'ensuite on le mit dans les pri-

(1) Même en adoptant ce récit, il est toujours vrai de

fons de l'évêché, d'où les rebelles connus fous le nom de *Maillotins*, le tirerent pour le mettre à leur tête, mais qu'il profita de fa liberté pour fe retirer fécretement en Bourgogne, où il vécut tranquille & ignoré le refte de fes jours.

Les premiers commencemens de la Baftille, ce qui en a été conftruit fous Charles V, ne confiftoit d'abord qu'en deux tours ifolées, une à chaque côté du chemin qui entroit dans Paris. Ces deux tours font celles du tréfor & de la chapelle. Quelques années après on éleva deux autres tours en dedans de la ville, vis-à-vis des deux premieres, & le chemin continua à les féparer. Ce fait n'eft pas auffi certain que le précédent; nous fommes même portés à croire qu'il eft dénué de fondement, car l'on a vu, dans la démolition, que les tours de la liberté & de la Bertaudiere étoient jointes, & avoient été conftruites en même tems que les maffifs qui formoient l'enceinte du château de la Baftille. Quant aux deux tours qui fe trouvoient

dire qu'Aubriot fut un des premiers enfermés dans une des *tours-prifons* qu'il avoit fait conftruire. Ainfi, Enguerrand de Marigny fut pendu au gibet de Montfaucon qu'il avoit fait dreffer; ainfi un évêque de Verdun fut une des premieres victimes de fon invention des cages de fer. Puiffent ces exemples dégoûter à jamais des entreprifes qui peuvent faire le malheur des autres.

en face du fauxbourg Saint-Antoine, & dont nous avons déjà parlé, qu'elles aient été élevées pour demeurer ainsi isolées, & qu'elles aient été principalement destinées à défendre l'entrée de la ville, ce n'est point une opinion, mais un fait prouvé sans réplique par leur construction même. Nous avons reconnu dans leur démolition, que les massifs qui les réunissoient y avoient été appliqués d'après coup. Nous avons vu que ces tours avoient eu des fenêtres ou crénaux dans tout leur contour, & du côté des massifs comme ailleurs. Il peut se faire que pendant quelque tems encore l'intérieur de la Bastille ait été comme par le passé un passage public. L'on a trouvé entre les tours de la liberté & de la Bertaudiere une porte murée, correspondante avec celle qui étoit entre les tours du Trésor & de la Chapelle; cela seul peut suffire pour accréditer notre opinion. On ne peut donc imputer à Charles V, à ce prince à qui l'on a donné le glorieux surnom de sage, l'intention de forger des armes au despotisme. Il est évident qu'il ne pensa, au contraire, qu'à procurer à sa capitale une sûreté contre les irruptions des ennemis; & que, si les tours de la porte Saint-Antoine purent dès-lors servir de prison en même tems que de fortification, ce fut de la même maniere que nous voyons souvent dans nos provinces,

l'intérieur des portes de ville employées à cet usage (1).

Enfin vers l'an 1383, Charles VI fit ajouter les autres tours aux anciennes; il les réunit entre elles par un mur; il fit environner le tout d'un fossé profond de vingt-cinq pieds, & fit détourner le chemin à gauche, comme nous le voyons aujourd'hui. Dès-lors la Bastille, qui n'étoit vraiment qu'une simple *Bastille*, est devenue le château de la Bastille, tel que nous l'avons vu; une forteresse ancienne, composée de huit grosses tours rondes, dont les murs avoient environ six pieds d'épaisseur. Elles étoient jointes par des massifs de maçonnerie épais de neuf pieds, dans quelques-uns desquels étoient pratiqués des évidemens pour des lieux d'aisance. Ce que l'on y a ajouté de fortifications à la moderne, fut commencé, selon Piganiol, le 11 août 1553, & fut fini en 1559. Il con-

(1) Nous sommes d'autant plus portés à rendre cette justice à la mémoire de Charles V, que nous nous verrons souvent forcés, à mesure que nous avancerons, de troubler celle de ses successeurs. Que de titres usurpés, que d'idoles injustement couronnées! C'est aujourd'hui que la vérité triomphe, qu'il faut donner à ces noms de *Juste* & de *Grand* leur véritable signification, & les proposer de nouveau au concours aux rois de la race future.

fiстoit, dit cet auteur, en une courtine flanquée de bastions ; mais il n'y avoit là qu'un bastion qui fit vraiment partie du château de la Bastille ; il est entier & à orillons. La courtine & le demi bastion qui le terminent appartiennent à l'enceinte de Paris. Les habitans de cette ville furent taxés de quatre à vingt-cinq livres tournois chacun, pour les frais de ces travaux. Ce ne fut qu'en 1634, qu'on éleva les boulevards qu'on vient d'abaisser il y a quelques années, & qu'on creusa les fossés qu'on a comblés dans le même tems.

L'entrée de la Bastille se trouve ainsi à droite de l'extrémité de la rue Saint-Antoine ; au-dessus de la première porte, étoit un magasin considérable d'armes de différentes especes (1), & d'armures anciennes ; à côté de cette porte, étoit un corps de garde où l'on plaçoit chaque nuit deux sentinelles, pour répondre & ouvrir

---

(1) On a vu dans ce magasin jusqu'à 40,000 fusils. Dans la guerre derniere on en fit passer au moins 20,000 en Amérique. Le reste avoit été transporté depuis fort peu de tems à l'hôtel des invalides. Le gouverneur n'en avoit gardé que 600 qu'il fit rentrer quelque tems avant dans l'intérieur même de la Bastille. Les armures anciennes, aussi précieuses par leur forme que par les matieres dont elles étoient enrichies, ont été enlevées le jour même de la prise de la Bastille.

aux personnes qui se présentoient. Cette porte conduisoit à une première cour extérieure, dans laquelle étoient les casernes des invalides, les écuries & remises du Gouverneur. L'on pouvoit également arriver à cette cour par l'arsenal. Elle étoit séparée d'une seconde cour, par une porte à côté de laquelle étoit un autre corps de garde, par un fossé & un pont-levis. C'est dans cette seconde cour à droite qu'étoit l'hôtel du Gouverneur. Vis-à-vis de cet hôtel étoit une avenue longue de 15 toises, dont le côté droit étoit bordé par un bâtiment servant de cuisine; dans ce même corps de logis, se trouvoit aussi une chambre de bains, faite depuis fort peu d'années pour l'usage de la femme du Gouverneur. Tout cela étoit construit sur un pont dormant, qui traversoit le grand fossé, & sur lequel s'abaissoit un pont-levis au delà duquel étoit un autre corps de garde. C'est par là que l'on arrivoit à la grande cour intérieure. Pour y parvenir, il falloit encore, dit John Howard (1),

(1) *Etat des prisons, hôpitaux & maisons de force, par John Howard*, traduit de l'anglois. Ouvrage d'un habitant d'un pays libre qui parcourant l'Europe, visitoit partout ces divers établissemens, & a trouvé par-tout les portes ouvertes à sa curiosité, excepté à Madrid celles des prisons de l'Inquisition, & en France celles de la

paſſer une forte grille de fer, qui ſervoit de retranchement à la ſentinelle, qui avoit ordre de ne pas laiſſer approcher d'elle les priſonniers à une diſtance de trois pas. Cette grande cour avoit 102 pieds de long ſur 72 de large; elle étoit environnée des tours dites de la Liberté (1), de

---

Baſtille. Au retour de ſon expédition bienfaiſante, les Anglois voulurent lui élever une ſtatue; il la refuſa avec une réſiſtance égale au zele qui la lui avoit méritée. C'eſt un des beaux traits de la vie de cet illuſtre coſmopolite. *Le mémorial de Paris* nous apprend qu'autrefois tout le monde pouvoit viſiter ce château le jour de l'octave de la fête Dieu; cet uſage n'exiſtoit plus, nous n'en avons trouvé aucun veſtige dans les ouvrages de ce ſiecle que nous avons conſultés; les perſonnes qui pouvoient en être inſtruites, auxquelles nous nous ſommes adreſſées, nous ont même aſſuré le contraire. Si cependant il faut en croire M. Linguet, dans ces derniers tems on y admettoit encore des curieux; le gouverneur, le lieutenant de roi, tout le monde, juſqu'au dernier marmiton, y recevoient des viſites. M. Howard auroit donc pu ſe faire introduire comme un autre. Il ne put pénétrer au-delà du premier pont-levis, il n'avoit fait aucune démarche pour ſe procurer l'entrée; il fut éconduit; ainſi il n'a pu parler que d'après ce qu'il a raſſemblé à ce ſujet. Cette obſervation ſuffit pour nous décider à ne puiſer qu'avec ſobriété dans ſon ouvrage; mais elle ne l'empêche pas d'être curieux & intéreſſant.

(1) Nous ignorons ce qui a pu faire donner à une des tours de la Baſtille un nom ſi peu fait pour elles.

la Bertaudiere (1), de la Baziniere (2), de la Comté (3), du Trésor (4) & de la Chapelle (5),

(1) Ainsi nommée sans doute du nom de quelque prisonnier. C'est là qu'habita l'homme dit au masque de fer, pendant les cinq ans qu'il passa à la Bastille, de 1698 à 1703.

(2) Elle a probablement reçu ce nom de M. de la Baziniere, qui y fut renfermé en 1663. C'est dans une prison de cette tour que l'homme au masque de fer fut déposé à son arrivée des isles Sainte-Marguerite. Il n'y resta que quelques heures, pendant qu'on préparoit son logement dans la tour de la Bertaudiere, selon le journal de M. de Jonca, lieutenant de roi de la Bastille, cité par M. de Sainte-Foi.

(3) Nous n'avons pas pu savoir quelle étoit l'origine de ce nom.

(4) Le texte expliquera ci-dessous pourquoi cette tour fut ainsi nommée.

(5) C'est auprès de cette tour qu'étoit en effet autrefois la Chapelle, sous la voute de l'ancienne porte de ville. Dans la démolition on y a effectivement trouvé les débris d'un autel. On en avoit construit une nouvelle, nous ne saurions au juste en fixer l'époque, située vis-à-vis l'ancienne, auprès de la tour de la Liberté. Elle a été pendant fort long-tems bâtie en bois, ce n'est que depuis quelques années que M. de Launay l'avoit fait construire en pierres.

Dans le mur d'un de ses côtés étoient pratiquées six petites niches, dont chacune ne pouvoit contenir qu'un prisonnier, & ceux auxquels on permettoit d'y aller entendre la messe, n'y avoient ni air ni jour. Du com-

& des massifs qui joignoient ces six tours. Entre celles du trésor & de la chapelle, c'est-à-dire, les premières construites par Aubriot, on apperçoit encore une arcade qui étoit l'ancienne porte de Paris, du même tems; mais on avoit comblé en maçonnerie le vuide de cette arcade, en y réservant des appartemens, dont l'un a fort long-tems servi de chapelle. Sous cette arcade se trouve encore la place de la herse & d'un ancien pont-levis. Cette cour étoit terminée au fond par un bâtiment moderne, qu'une inscription en lettres d'or sur un marbre noir, placé au dessus de la porte, annonçoit avoir été construit en 1761, sous le regne de Louis XV, & sous le ministere de M. Phelippeaux de Saint Florentin, ministre de Paris, par M. de Sartine, alors lieutenant de police, pour le logement des officiers de l'état-major. Il a été élevé sur un modèle fort différent du reste, & avoit plus l'air de la maison d'un riche particulier, que d'un supplément à d'horribles prisons. Le bas de cet édifice étoit occupé par la salle du con-

mencement du canon à la communion du prêtre, on ouvroit un rideau qui couvroit une étroite lucarne vitrée & grillée, à travers laquelle, comme dans un tuyau de lunette, dit M. Linguet, on entrevoyoit le célébrant. Au-dessus de cette chapelle, au mépris de la décence, étoit le colombier du gouverneur.

feil, par des offices, cuisines (1), laverie, &c.; qui avoient une sortie dans l'arrière cour, & par des logemens d'officiers subalternes & de porte-clefs. A droite, au premier, sur la salle du conseil, étoit l'appartement du lieutenant de roi; au second, celui du major; au troisieme, celui du chirurgien. Le reste de ces trois étages étoit occupé par un certain nombre de chambres destinées aux prisonniers très-distingués & aux malades qu'on vouloit ménager. C'est là qu'ont demeuré successivement M. le cardinal de Rohan, & M. de Sainte-James. Dans des tems de presse, toutes les pièces de ce corps de logis, les antichambres, les chambres, les cabinets même des officiers de l'état-major étoient remplis de prisonniers. La seconde cour étoit environnée de ce même bâtiment à la moderne, des tours dites du puits, & du coin, & des massifs correspondans; elle avoit pour longueur la largeur de la premiere, & 42 pieds de profondeur. Entre les deux tours du puits (2) & du coin (3), étoient

(1) Dans les derniers tems les cuisines n'existoient plus. Le gouverneur en avoit fait bâtir d'autres à droite du pont dormant qui précede la principale entrée de la Bastille; & des premieres il en avoit fait une bibliotheque.

(2) Ainsi nommée d'un grand puits qui servoit à l'usage des cuisines.

(3) C'est dans la premiere prison de cette tour qu'ont

des

des chambres occupées par des gens de la cuisine, & quelques prisons dont on ne se servoit qu'au besoin. Cette cour étoit la basse cour du château; elle servoit autrefois de décharge aux cuisines, & on y élevoit la volaille.

On voit par les dimensions exprimées ci-dessus, que la premiere cour même n'étoit pas grande. Si l'on considere l'élévation des bâtimens tristes & rembrunis qui l'environnoient à une hauteur de 73 pieds 3 pouces en dedans, l'air s'y renouvelloit peu, & la chaleur s'y concentroit horriblement en été. Cependant depuis qu'on avoit ôté à presque tous les prisonniers la promenade du bastion, & qu'on accordoit très-rarement & à très-peu d'entr'eux celle du haut des tours, comme on le dira ci-dessous, ils étoient réduits à celle de la cour, encore n'accordoit-on pas cette faveur à tous, & ceux qui en jouissoient, ne pouvoient y passer chacun qu'une heure au plus, pour laisser la place libre à un autre; car dans ces derniers tems jamais

---

été successivement détenus les maréchaux de Biron & de Bassompierre. Ce dernier y composa ses mémoires pendant les 13 années qu'il y passa, de 1631 à 1643. M. le Maître de Sacy y demeura deux ans, de 1666 à 1668, & y fit la plus grande partie de sa version de la bible. Cette même chambre fut aussi habitée par M. de Renneville, dont nous parlerons ailleurs.

deux prifonniers ne s'y trouvoient enfemble. Ils y voyoient le cadran de l'horloge du château, où une forte de cruauté ingénieufe avoit mis fous leurs yeux des emblêmes de leur trifte fituation. Deux figures enchaînées par le cou, par le milieu du corps, par les mains & par les pieds, fervoient d'ornement au cadran, & leurs fers, après avoir couru tout autour du cartel, en manière de guirlande, comme le dit M. Linguet, revenoient au bas former un nœud énorme. Depuis la fortie de M. Linguet de la Baftille; depuis la publication de fon mémoire, ces deux figures avoient été mifes en liberté. M. de Breteuil demanda un jour où étoient les chaînes qui avoient tant indifpofé M. Linguet, on les lui fit voir: *Dans deux heures*, dit le Miniftre, *je veux qu'elles foient ôtées*, & dans deux heures les chaînes difparurent. Les figures font reftées, elles ont même été modelées, par un fculpteur avant la démolition de la Baftille. Le mouvement de cette horloge eft actuellement au diftrict de Saint Louis de la Culture; nous l'y avons vu.

Ce n'eft pas la feule réforme utile que le mémoire de M. Linguet a opérée. Il a fallu auffi que le gouverneur licenciât fes pigeons; que madame la gouvernante fe fît conftruire une nouvelle falle de bain. Auparavant elle s'étoit appropriée pour cet objet un des appartemens de l'état-

major, celui de M. le cardinal de Rohan. Depuis le mémoire de M. Linguet, les cuisines, le logement des gens qui y étoient employés, avoient également changé de place, & par-là M. le gouverneur y avoit gagné le précieux avantage de faire faire dans un seul & même lieu & sa cuisine & celle de ses prisonniers.

Le fossé de ce château étoit ordinairement à sec, si ce n'est quand les eaux de la riviere étoient hautes; il étoit entouré à l'extérieur d'un mur haut de 36 pieds à compter du fond auquel étoit scellée une galerie, partie en pierres, & partie soutenue par des potences de bois, qui régnoit dans tout le contour de cette espece de contre-escarpe. On y arrivoit par des pas de souris ou des escaliers placés à droite & à gauche du pont. Cette galerie étoit ce qu'on appelloit le *chemin des rondes*, parce que des officiers & des sergens y faisoient de fréquentes rondes, sur-tout la nuit (1), pour s'assurer de la vigilance des quatre sentinelles qui y étoient placées, & qu'on relevoit de deux heures en deux heures. Les sentinelles de la cour, selon un imprimé trouvé à la

(1) Nous avons entre les mains plusieurs feuilles imprimées trouvées à la Bastille, sur lesquelles sont portées l'heure & la quantité des rondes que l'on faisoit chaque nuit, & la signature des officiers ou bas-officiers qui les avoient faites.

Bastille, & intitulé *Consigne*, sonnoient l'heure à chaque quart-d'heure de la nuit sur une cloche destinée à cet usage, & trois coups seulement à chaque heure du jour. Ainsi, jusqu'à ce qu'un prisonnier fût habitué à ce bruit sinistre, il étoit éveillé trente fois dans la nuit par les tristes soins que l'on prenoit pour l'empêcher de reprendre sa liberté; madame de Staal s'en plaint dans ses Mémoires. Pendant le séjour de M. le cardinal de Rohan à la Bastille, on eut la déférence d'interrompre l'exercice de cette cloche qui l'incommodoit. Au sommet des tours étoit une platte-forme entourée d'une terrasse qui continuoit le long des massifs par lesquels ces tours se communiquoient, & au bord extérieur de cette terrasse régnoit un parapet. Sur les terrasses des tours étoit une artillerie composée de treize pieces de canons en tout, nombre qui indique qu'elles étoient destinées à annoncer les réjouissances publiques, plutôt qu'à la défense du château. On en avoit anciennement ajouté deux, & l'on en avoit fait venir trois autres de l'Arsenal, que l'on avoit placées dans la grande cour de la Bastille, un mois environ auparavant qu'on ait tenté de s'en emparer.

John Howard & l'Auteur des Remarques historiques & anecdotes sur la Bastille, parlent de ces prisons comme pouvant être divisées en cinq clas-

ſes. Après les cachots qu'ils mettent au premier rang, comme étant les plus horribles des priſons, ils placent une ſeconde claſſe qu'ils forment de trois pieces, où ſont établies, diſent-ils, des cages faites de ſolives recouvertes de fer, longues de 8 pieds ſur 6 de large. Ne voulant calomnier perſonne, pas même les agens du deſpotiſme, nous avouons qu'un de ces Auteurs a copié l'autre, en cela, mot pour mot, qu'ainſi ils n'offrent à eux deux qu'une ſeule autorité; que nous n'avons aucune connoiſſance de ces cages, que non-ſeulement nous n'avons entrevu aucun de leurs débris; mais qu'aucun des porte-clefs, des curieux, ni des ouvriers qui ont fureté dans tous les coins & recoins de la Baſtille, n'a rien trouvé qui y reſſemblât. Nous en diſons autant des *oubliettes*, dont pluſieurs Auteurs ont parlé qui ont pu y exiſter autrefois, du tems de Louis XI & de Triſtan, ſon prévôt, ſon compere & ſon ami (1), mais dont on n'a trouvé aucune

(1) Nous diſons qu'elles ont pu exiſter, parce que ce même Louis XI qui fit reſter le cardinal de la Ballue pendant 11 ans au château de Dupleſſis-les-Tours, dans une de ces cages que le comte de Boulainvilliers dit avoir vues encore; ce même Louis XI qui, ſelon cet auteur, tint les princes de la maiſon d'Armagnac dans les cachots de la Baſtille, rendus plus inſupportables encore que de nos jours, en faiſant creuſer dans leur

trace ni à la prise, ni à l'examen, ni à la démolition de la Bastille.

Les calottes ou chambres de l'étage le plus élevé, c'est-à-dire du cinquieme étage, étoient les plus fâcheuses après les cachots. En été il y faisoit une chaleur insupportable, en hiver un froid excessif. Un ancien creneau qui servoit de fenêtre, pratiqué dans un mur épais de 6 pieds, assez large en dedans, mais s'étrécissant vers le dehors, au point de n'avoir pour ouverture sur les fossés qu'une longue fente de deux à trois pouces de large, & fermée à son extrémité la plus étroite par de grosses grilles de fer, laissoit à peine arriver dans ces chambres une foible lueur. Presque toutes les prisons des autres étages des tours étoient des poligones irréguliers de 15 à 16 pieds de diametre. Elles avoient 15 à 20 pieds de haut; ainsi elles étoient plus supportables que les calottes. Quelques-unes même

---

milieu, & revêtir en maçonnerie un cône ou grand pain de sucre renversé, au fond duquel la victime retenue par son propre poids & ne trouvant aucune assiette, ne pouvoit avoir un instant de repos ; d'où ces infortunés étoient encore tirés deux fois la semaine pour être fustigés en présence du gouverneur, & tous les trois mois pour se sentir arracher une ou deux dents, ce même Louis XI peut bien avoir établi à la Bastille des *oubliettes*, comme Comine & Mezerai l'en accusent.

avoient plusieurs fenêtres (1); mais cet avantage étoit effacé par un effet de la plus grande épaisseur des murs. Cette épaisseur augmentoit à mesure qu'on se rapprochoit du sol, ce qui allongeoit les embrâsures qui servoient de fenêtres, d'où il arrivoit que le prisonnier placé plus loin de leur ouverture, recevoit moins de clarté. On interceptoit encore une partie de cette lumiere, quand on en avoit la fantaisie, en adaptant à l'extérieur de ces fenêtres des hottes en planche, qui ôtoient au prisonnier le peu de vue qu'il pouvoit avoir sur Paris ou sur la campagne, & ne lui laissoient plus arriver qu'un jour qui se plongeoit obliquement dans sa chambre.

Chaque prison étoit fermée par deux portes de l'épaisseur de 2 à 3 pouces, quelques-unes

(1) Autrefois toutes les prisons avoient deux ou trois fenêtres; alors, du moins, l'air circuloit-il un peu, mais un gouverneur en a fait boucher la plupart. La démolition nous a fourni des preuves non équivoques de cette assertion. L'on a trouvé presque toutes les anciennes croisées murées; les boulets de canon qui ont été portés avec pompe dans les rues de Paris par les ouvriers de la Bastille, avoient servi à remplir le vuide d'une des croisées de la tour du puits. Le petit nombre de celles que l'on avoit laissé subsister étoient fermées, soit à leur ouverture dans la chambre, soit à différens points de leur profondeur, de deux, quelquefois de trois grosses grilles de fer.

avoient des guichets ; l'intérieur de plusieurs étoit recouvert de fer, & leurs lourds verroux & leurs serrures énormes faisoient retentir toute la tour d'un bruit affreux quand on les ouvroit, ou quand on les fermoit. Chacune de ces prisons étoit numérotée, & les prisonniers étoient appellés du nom de la tour où ils étoient renfermés, joint au n°. de leur chambre. L'entrée de chaque tour étoit fermée comme celle des prisons, il y avoit aussi des portes dans le courant des escaliers. Les cachots étoient enfoncés de 19 pieds au-dessous du niveau de la cour, 5 pieds environ au dessus du niveau du fossé. Ils n'avoient d'autre ouverture qu'une étroite barbacane donnant sur le même fossé. Le malheureux habitant d'un de ces lieux horribles, privé d'air & de la clarté du jour, plongé dans une atmosphere infecte & humide, au milieu d'un limon où pulluloient des crapauds, entourés de rats & d'araignées, ne pouvoit vivre long-tems dans un pareil séjour. L Auteur des Remarques historiques & anecdotes n'y loge que les prisonniers que l'on vouloit effrayer ; mais, outre qu'il est invraisemblable qu'on n'en ait fait que cet usage passager, plusieurs faits déposent du contraire. Nous tenons d'un porte-clefs le fait suivant. Dans le tems de l'affaire des parlemens, un homme est arrêté ; il est soupçonné d'avoir des complices

qu'il ne veut pas révéler. On le précipite dans un cachot; l'horreur de ce lieu, où il n'avoit d'autre société que des rats gros comme des chats, ( c'est l'expression du porte-clef lui-même ) lui fait tout dire, tout avouer. Sur sa simple déposition, quatorze personnes sont conduites le lendemain à la Bastille. Les meubles de ces antres hideux, si l'on peut nommer meubles ce qu'il est impossible de faire mouvoir, consistoient en une énorme pierre qu'on recouvroit de paille & qui servoit de lit aux prisonniers.

Excepté les cachots, toutes les prisons avoient ou des poëles, ou des cheminées. Celles-ci étoient très-étroites, fermées dans le bas, au haut, & quelquefois de distance en distance par des barres de fer. Leurs meubles ordinaires étoient un lit de serge verte avec rideaux, paillasse & matelas, une ou deux tables, deux cruches, un chandelier, fourchette, cuilliere & gobelet d'étain, deux ou trois chaises, l'assortiment d'un briquet, rarement & par faveur, de petites pincettes & une pêle à feu très-foible, deux très-grosses pierres au lieu de chenets. Les murs étoient nus & seulement variés çà & là par des noms de prisonniers, des desseins au charbon ou à l'ocre, des vers, des sentences & autres expressions du long ennui des habitans de ces tristes lieux.

Entre les deux tours de la Comté & du Trésor étoit autrefois un passage pour aller au bastion. On passoit le fossé sur un pont dormant coudé à angle droit vers le milieu de sa longueur, afin qu'il aboutît au milieu de la gorge de ce bastion; de-là on montoit par deux escaliers dans le jardin qu'il contenoit. La premiere moitié de ce pont étoit garnie de quatre redans, deux à droite & deux à gauche. Ce pont n'existant plus, l'on avoit fait murer la porte qui y conduisoit, & l'on alloit au jardin par le chemin des rondes.

Quoique depuis long-tems la Bastille fut principalement employée comme prison d'état, elle a servi aussi de dépôt au Trésor royal; delà le nom d'une de ses tours. Sulli nous apprend qu'en 1602, Henri IV cherchant un lieu sûr & commode pour y déposer l'argent qu'il destinoit à l'exécution de ses desseins, y fit construire des coffres; qu'il fit à ce sujet un réglement portant qu'on ne déposeroit dans ce château que ce qui lui resteroit de net, ses dépenses prélevées, sur les revenus du quartier; que l'argent seroit remis entre les mains du trésorier en présence du surintendant, du contrôleur général, & que chacun des trois auroit une clef. En 1604, ce prince avoit sept millions d'or dans cette forteresse; *en 1610, il y avoit quinze millions 870,000 liv. d'argent comptant dans les chambres voûtées, coffres &*

*caques étant à la Bastille, outre dix millions qu'on en avoit tirés pour bailler au trésor de l'épargne*, nous dit encore Sulli. Miraumont (Mémoire sur les cours de justice qui sont dans l'enclos du Palais) fournit aussi des preuves de faits semblables. C'est en leur faisant allusion qu'un poëte du tems, le satyrique Regnier, a fait dire à Macette, dans les conseils perfides qu'elle donne à celle qu'il aimoit :

Prenez-moi ces abbés, ces fils de financiers
Dont, depuis cinquante ans, les peres usuriers,
Volant à toute main, ont mis dans leur famille
Plus d'argent que le roi n'en a dans la Bastille.

Nous avons oublié de dire que presque tous les appartemens supérieurs avoient deux planchers, l'un en bois de chêne, l'autre en bois de sapin.

La Bastille pouvoit contenir environ 50 prisonniers logés séparément; elle pouvoit en contenir jusqu'à 100, en en réunissant plusieurs dans la même chambre. Quelque grand qu'en fut le nombre, on ne donnoit jamais à aucun cette satisfaction les premiers jours de sa détention, & avant qu'il eût subi un, deux, quelquefois plusieurs interrogatoires. Quand il n'y avoit pas d'appartemens vacans, on donnoit au nouveau prisonnier un simple lit de sangle que l'on plaçoit dans de petites cellules pratiquées auprès

des fosses d'aisance, jusqu'à ce que le commissaire de la Bastille en eût ordonné autrement.

Si nous considérons le régime intérieur de cette forteresse, il se présente une foule d'observations, toutes plus ou moins intéressantes, qui tendent à prouver que comme ceux dont elle devenoit la prison étoient, en y entrant, les victimes du despotisme, de même chaque instant de leur séjour, chaque circonstance de leur vie, chaque nouvelle peine dont on aggravoit leur sort, les adoucissemens même par lesquels on les soulageoit quelquefois & jusqu'à leur sortie, étoient dirigés par la seule autorité arbitraire (1).

Le lieutenant général de police étoit le principal agent, & comme le subdélégué du ministre qui avoit le département de Paris, & par conséquent de la Bastille. Mais, comme si ses autres fonctions habituelles dans l'administration de la police tenoient encore de trop près à une sorte de forme; il n'avoit à la Bastille aucune inspection, aucun pouvoir que d'après les ordres qu'il recevoit, ce n'étoit qu'un commissaire. Cependant quand il entroit dans ce château, les prisonniers même que ses ordres ne concernoient pas nommément, pouvoient demander à le voir. Ordinairement les nouveaux venus, quelques

(1) Voyez la premiere livraison, pag. 15 & suiv.

jours après leur entrée, recevoient sa visite à la salle du conseil où il les faisoit descendre ; quelquefois aussi il montoit à leur prison. On imagine bien qu'il s'agissoit toujours entr'eux & lui de la cause de leur dérention, & que quand ils étoient prudents, ils étoient aussi réservés dans cette conversation qu'à un interrogatoire; car on n'est pas porté à donner une interprétation favorable aux propos même les moins réfléchis d'un homme envers qui on viole toutes les loix en le soustrayant à ses juges naturels & aux formes légales. Si l'on avoit quelque chose à faire parvenir à ce magistrat, il falloit que ce fût par l'entremise du major, & l'on prétend que quand on avoit fait à ce dernier un mystere de l'objet que l'on vouloit traiter avec le premier, on étoit sûr de ne pas obtenir ce qu'on avoit demandé.

Pendant que Louis XIV berçoit pour ainsi dire la nation, & l'endormoit avec des poëtes, des musiciens, des fêtes & de l'éclat, elle ne voyoit pas à quel prix elle achetoit tous ces amusemens.

C'étoit alors que s'élevoit le grand & redoutable édifice de la police de Paris, qui a fait si long-tems l'admiration des étrangers & le désespoir de nos concitoyens. C'étoit dans cet arsenal de délations secretes, d'espionage continuel, de détentions & de punitions arbitraires, que les hommes en place & en crédit prenoient des

armes pour frapper leurs victimes ; c'étoit là qu'ils pouvoient les frapper à leur gré & en pleine impunité. Aussi ce monarque que Bolingbroke a si bien dépeint d'un trait, *le plus grand acteur qui ait paru sur le trône*, regardoit-il cet établissement de la police comme un des plus beaux monumens de son regne ? Assurément Phelypeaux & d'Argenson, comme on a pu le voir dans la premiere livraison, n'ont rien épargné à cet égard pour le rendre célebre.

Les étrangers ont toujours gémi de ce vice de notre constitution. Ils ne prononçoient le mot de *Bastille* qu'avec cette horreur que nous avons nous-mêmes pour la *sainte* inquisition. Ils n'ont jamais pu concilier ce caractere aimable qui nous distingue entre toutes les nations avec notre gouvernement tyrannique, ni cet amour (1) fanatique de nos rois, avec tous les caracteres effrayans d'oppression & de servitude des agens du despotisme.

Depuis M. d'Argenson, le gouvernement de la Bastille consistoit en un gouverneur, un lieutenant de roi, un major, un aide-major, un chirurgien & une maîtresse sage femme (2). Le mé-

---

(1) Nation pressée d'aimer ses rois, comme dit un de nos écrivains.

(2) Madame Choppin, rue du Dauphin.

decin étoit externe & logeoit aux Thuileries. La troupe étoit censée consister en une compagnie de 100 invalides; mais jamais elle n'étoit à beaucoup près complette; elle montoit communément à 60 hommes au plus, commandés par deux capitaines, un lieutenant & des sergens (1). Le gouverneur tiroit de sa place, au moins dans les derniers tems (2), outre ses appointemens fixes, plus de 60,000 liv. en profit sur la nourriture & l'ameublement des prisonniers (3). La place de

(1) Lors de la prise de la Bastille, sa garnison étoit composée de 82 soldats invalides, renforcés par 32 hommes du régiment de Salis-Samade, commandés par un officier. Le 13 juillet à deux heures du matin, M. de Launay les fit rentrer dans l'intérieur de la forteresse.

(2) Car on ne se persuade pas facilement que des hommes comme Sulli, & autres qui ont occupé cette place, à des époques où l'on n'enfermoit guere à la Bastille que des personnages considérables, & des criminels d'état, aient grossi leurs revenus aux dépens de la nourriture & de l'entretien des prisonniers. Cependant celui qui, malgré tout le mérite que suppose ce qu'il a fait pour la France, a pu dire à Henri IV, fâché de ne pouvoir avoir la princesse de Condé, que s'il l'avoit laissé faire, il se seroit rendu maître de son homme en le mettant à la Bastille, pourroit absolument avoir été cruel & avare dans le détail de ses fonctions, comme gouverneur de cette forteresse.

(3) L'auteur des remarques & anecdotes, & M. Linguet, lui donnent par jour 150 liv. pour quinze places

lieutenant de roi, coûtoit 60000 liv., & en rapportoit 5000 l.; celles de major en valoit 4000 l., d'aide-major, 1500 liv., de chirurgien, 1200 liv., sans ses profits sur les remedes qui étoient aux frais

---

de prisonniers *fondées* à 10 liv., sans préjudice du prix journalier par têtes de prisonniers effectifs, ce qui devoit faire monter cette somme à près de 100,000 livres; sans préjudice encore des revenus immenses qu'il tiroit des locations, des fossés de la Bastille & des boutiques qui les environnoient. Nous en avons un détail exact dans un livre de recette & dépense de ce gouverneur, qui est en notre possession. Comment avec des appointemens aussi considérables justifier les vexations en tout genre commises depuis 1776 par cet officier? Comment ne pas ajouter foi aux reproches que lui font non-seulement les prisonniers de la Bastille, mais encore les porte-clefs, les soldats & officiers de la garnison? Jamais, disent-ils, la Bastille n'avoit autant coûté au roi, & jamais les prisonniers n'avoient été plus mal nourris, plus mal traités. M. de Launay n'avoit épargné aucune dépense en fait de bâtimens, parce qu'ils étoient au compte du roi. Il a effectivement, pendant le tems de son gouvernement, fait construire des archives qui se trouvoient à gauche en entrant, une salle de bain pour les prisonniers, des cuisines, &c. M. de Launay avoit acheté sa place fort cher, & il vouloit gagner sur ses prisonniers la pension qu'il étoit obligé de faire à M. de Jumilhac.

Les abus commis par cet ex-gouverneur, ne seroient pas un des plus foibles argumens à faire contre la vénalité des charges.

du

du roi. Les simples soldats étoient habillés, entretenus de chandelles, bois, sel, & avoient 10 sous par jour, & 1 sou de décompte. Leur service étoit rude par la sévérité de la discipline & le nombre des sentinelles sur une garnison peu nombreuse. Aucun officier ne pouvoit dîner en ville sans la permission du gouverneur, ni découcher sans un écrit signé du ministre.

Quatre geoliers ou domestiques destinés au service des prisonniers, service qui se bornoit à leur porter à manger, étoient ce qu'on appelloit les portes-clefs. En effet, les clefs les chargeoient beaucoup plus que les plats & les mets qu'ils contenoient; ils avoient 50 sols par jour & pouvoient de deux jours l'un s'absenter de la Bastille. Chacun d'eux avoit les prisonniers des deux tours dans son département. Les plus anciens servoient celles qui étoient les plus voisines des cuisines; les tours de la Comté & de la Baziniere étoient du ressort du doyen & successivement les autres par rang d'ancienneté. Si l'on se rappelle que chaque tour avoit cinq étages, si l'on observe que chaque prison avoit deux portes fermées à trois clefs énormes chacune, que l'entrée de la tour l'étoit de même, on concevra ce qu'étoit le trousseau de ces portes-clefs.

L'Histoire de Fouquet, les mémoires de la

Porte, ceux de madame de Staal, &c. font voir qu'il a été long-tems d'usage d'employer les Mousquetaires à l'odieuse commission de conduire à la Bastille ceux qui recevoient l'ordre d'y aller, fussent-ils de l'état même le plus commun.

Nous ne répéterons point ici ce qui a été dit, pages 21 & 22 de la premiere livraison sur l'entrée des nouveaux prisonniers à la Bastille. Nous observerons seulement que ce que nous y avons rapporté étant copié mot pour mot dans un manuscrit trouvé dans ce château, nous ne pouvons nous dispenser d'y ajouter foi; que d'après ce qui est rapporté on faisoit vuider & retourner au prisonnier lui-même toutes ses poches; que l'on ne fouilloit que les *vauriens* dont on se méfioit, & que cette visite étoit faite par un porte-clefs; qu'ainsi l'on peut douter de ce qui est dit dans des mémoires imprimés: que quatre officiers ayant la croix de Saint Louis font ces recherches & tâtonnement, mais nous n'avons aucun sujet de rejetter ce qu'ajoute l'Auteur de ces mêmes mémoires, qu'on ôtoit au prisonnier son argent & ses bijoux, de peur qu'il ne les employât à corrompre quelqu'un; qu'en lui enlevant son couteau & ses ciseaux, on lui expliquoit froidement qu'on craignoit qu'il ne les employât à se couper la gorge, ou à

aſſaſſiner ſes geoliers; que cette longue céré-monie étoit ſouvent interrompue par des plai-ſanteries & des gloſes ſur chaque piece conte-nue dans l'inventaire du malheureux. Cette opération finie on l'entraînoit à la loge qui lui étoit deſtinée. Quelquefois on lui accordoit au bout d'un certain tems, la reſtitution d'une partie de ce qu'on avoit ſéqueſtré. On rendoit à quelques-uns leur montre, leurs livres, leur écritoire & du papier, leur couteau même & leur raſoir; mais on refuſoit ſur-tout ces der-niers objets à la plûpart. M. Linguet (1) raconte qu'il obtint avec peine un étui de mathématiques; qu'encore le lui donna-t-on ſans compas; qu'enfin, à force de ſollicitations, on y joignit cet inſtru-ment, mais muni de pointes d'os au lieu d'acier.

On daignoit aſſez ſouvent faire ſubir un inter-rogatoire au nouveau priſonnier, mais on ne ſe preſſoit pas toujours; ſouvent cet interroga-toire n'avoit lieu qu'au bout de pluſieurs ſemaines & même de pluſieurs mois. Quelquefois on prévenoit le priſonnier d'avance; ſouvent auſſi il n'étoit averti qu'au moment où on le faiſoit deſcendre à la ſalle du conſeil. Il y trouvoit des commiſſaires, tels que le lieutenant de police,

(1) Mémoire ſur la Baſtille, où il fut mis le 27 ſep-tembre 1780, & d'où il ſortit le 19 mai 1782.

un conseiller d'état, un M^e des requêtes, &c; souvent le premier n'arrivoit qu'à la fin de l'interrogatoire; & même des faits bien constans prouvent que fréquemment il s'en dispensoit totalement, & cependant il signoit toujours.

Tous ceux qui ont écrit sur la Bastille ( & la plûpart sont des hommes qui ont eu le malheur de l'habiter ) accusent les commissaires interrogateurs de tendre des piéges aux prisonniers, de chercher à les effrayer, d'user de tous les moyens imaginables pour leur arracher des aveux; & , certes, on ne mérite pas que la critique s'exerce à former des doutes sur ces inculpations générales quand on s'y est exposé en acceptant de telles commissions. S'il est vrai de dire que souvent le malheur aigrit, qu'il porte à l'exagération, il ne l'est pas moins que quiconque soumet un ministere sacré aux vues de l'autorité arbitraire, est capable d'exécuter ses ordres les plus iniques & de préparer par des ruses un arrêt de mort. Aussi nous ne pouvons rejetter rien de ce qu'avancent ceux qui disent que ces indignes magistrats tantôt supposoient des preuves, tantôt montroient des papiers qu'ils ne permettoient pas de lire & qu'ils disoient hardiment être des pieces de conviction; que tantôt ils faisoient des questions ou vagues ou équivoques dont l'objet étoit autant de dévoiler les pensées

& intentions que les paroles & les actions ; que tantôt ils disoient à l'infortuné qu'il y alloit de sa tête à être franc ; que s'il vouloit avouer tout de bonne foi, bientôt il seroit élargi, qu'autrement il ne tarderoit pas à être convaincu & qu'alors son aveu ne pourroit plus le sauver ; que l'on avoit pour savoir la vérité, des ressources qu'il n'imaginoit pas, & que déjà on étoit muni de plus de preuves qu'il n'en falloit. En un mot on nous dit que ces vils instrumens de l'ancienne tyrannie ministérielle, employoient les menaces, les insultes, les promesses, les cajoleries, selon les personnes & les circonstances. Si ces moyens réussissoient, le prisonnier étoit perdu, car ce n'étoit pas pour le laver qu'on les employoit. Ou ses aveux donnoient lieu à d'interminables interrogatoires, ou ils prolongeoient sa détention, ou ils faisoient rendre son traitement plus désespérant, ou ils compromettoient ceux avec lesquels il avoit eu quelque liaison.

Les mémoires de la Porte nous offrent un exemple de l'équité du prisonnier envers le commissaire qui l'interroge quand celui-ci efface, autant qu'il peut, par les formes de la justice & des procédés humains, ce que cet interrogatoire a d'inique en lui même. Il se loue beaucoup du maître des requêtes la Potterie, qui, dit-il, n'usa jamais de surprise envers lui, mais

au contraire l'avertissoit de ne pas se presser & de prendre garde à ce qu'il alloit dire, quand il le voyoit embarrassé, & lui faisoit lire attentivement chaque page de l'interrogatoire avant de le signer. Cette conduite n'entroit pas dans l'intention du cardinal de Richelieu & de ses agens ; autant la Potterie étoit franc & loyal, autant ceux-ci montrerent de fourberie & de dureté. Voulant tirer de la Porte ce qu'on prétendoit qu'il devoit savoir de la reine Anne d'Autriche, on lui donna un billet qu'on avoit eu l'insolence d'arracher à cette princesse, par lequel elle lui marquoit qu'elle avoit dit la vérité, qu'ainsi il pouvoit en faire autant. Ensuite on lui fit subir un interrogatoire par devant un nouveau maître des requêtes; on avoit été trop mécontent du modéré la Potterie pour lui laisser cette fonction. Son successeur ayant essayé envain les cajoleries, les promesses, les airs & le ton de l'intérêt, se livra tout-à-coup aux menaces; il tira un papier de son sac & le lui montra, en disant : *voilà un arrêt qui vous condamne à la question ordinaire & extraordinaire, c'est ce que vous vaut votre opiniâtreté.* Alors il le fit descendre à la chambre de la question. On lui en fit voir, en détail, tous les instrumens; on lui expliqua au long l'usage des ais, des coins, des cordages; on lui dépeignit les cruelles dou-

leurs, le tiraillement des chairs, le craquement des os, l'applatiſſement des genoux. Voilà comment à plus d'une époque, on a préparé les priſonniers de la Baſtille à un interrogatoire. Cet appareil de queſtion n'exiſtoit plus ; nous ignorons l'époque où il a été réformé. Pluſieurs perſonnes ont pu être induites en erreur, en voyant à la Baſtille, dans la tour du tréſor, une chambre qui avoit deux planchers, & qu'on diſoit être *la chambre de la queſtion*. Ce fait eſt de toute fauſſeté. Cette chambre où l'on avoit pratiqué deux très-grandes ouvertures donnant ſur le foſſé ſervoit de dépôt pour des papiers intéreſſans. Il y avoit de même un autre dépôt dans les tours de la chapelle, que l'on appelloit le *Pilon*, où l'on mettoit tous les ouvrages ſaiſis, juſqu'à ce qu'on les eût ou brûlés ou vendus après les avoir déchirés. Cette eſpece de vente ſe faiſoit tous les 5 à 6 ans. Cette chambre dite *de la queſtion* ſervoit auſſi aux interrogatoires; le commiſſaire Chenon y a interrogé pluſieurs priſonniers. Il eſt encore une autre erreur dont nous devons informer le public. L'on a trouvé entre les tours de la Comté & du Tréſor une Imprimerie ; pluſieurs perſonnes croyoient & avoient même répandu qu'elle étoit deſtinée au ſervice intérieur de la Baſtille. Ce fait eſt abſolument faux; cette

Imprimerie avoit été saisie, déposée au château; & jamais on n'en a fait le moindre usage.

Un tarif régloit la dépense des prisonniers pour la table, le blanchissage & la lumiere, selon leur état. Un prince du sang étoit à 50 liv. par jour. Un maréchal-de France à 36 livres, un lieutenant général à 24 livres. Un conseiller au Parlement à 15 livres. Un juge ordinaire, un prêtre, un financier, à 10 livres. Un bon bourgeois, un avocat, à 5 livres. Un petit bourgeois à 3 livres, & les membres des moindres classes étoient à 2 livres 10 sols : c'étoit le taux des gardes & des domestiques.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur le service de chaque repas de ces diverses classes. En général, presque tous ceux qui ont été à la Bâstille se sont plaints de la nourriture, & ont prétendu que cet article devoit être une mine d'or pour le gouverneur qui, seul, en avoit l'inspection comme il en avoit l'entreprise. Chaque prisonnier avoit par jour une livre de pain, un bouteille de mauvais vin, une soupe sans goût, des viandes de la moindre qualité & mal apprêtées; en maigre, des mets au beurre fort ou à l'huile de reverbere : le tout servi sur une vaisselle d'étain dont la saleté faisoit soulever le cœur. Cependant quelques prisonniers avoient le crédit

de se faire donner de la faïance & des couverts d'argent; on a permis à quelques autres de faire venir leur repas de chez un traiteur, ce qui leur coûtoit le double de ce qui leur en eût coûté en ville; mais du moins évitoient-ils par-là le dégoût qu'inspiroit la royale gargotte du château, du moins ne souffroient-ils pas la faim. M. Linguet en avouant que sa table étoit suffisamment pourvue, assure qu'il y avoit tel prisonnier qui n'avoit pas plus de 4 onces de viande par repas & que les subalternes eux-mêmes en gémissoient quelquefois. L'auteur des remarques historiques & Renneville disent à peu près la même chose : ce dernier prétend même que Bernaville, gouverneur de son tems qui avoit un grand nombre de prisonniers à divers prix jusqu'à 25 livres par jour (1), ne dépensoit pas plus de 20 sols à la nourriture de chacun, l'un portant l'autre. Il n'en avoit pas toujours été ainsi, ce même Renneville avouant que, sous le gouvernement de M. de Bessemaux, il y avoit des prisonniers qui quittoient le château

(1) Renneville dit : 2000 prisonniers, mais il y a certainement là, ou une faute d'impression, ou une exagération énorme; il s'en falloit bien que la Bastille pût contenir le 10e de ce nombre de prisonniers, les eût-on mis deux ou trois dans chaque prison, comme nous l'avons dit plus haut.

avec regret, & que quelques personnes s'y étoient fait enfermer pour faire bonne chere, sans rien dépenser. Y eut-il en cela beaucoup d'exagération, on reconnoît dans ces inégalités, la marche naturelle du pouvoir arbitraire.

Les heures du repas étoient, 7 heures pour le déjeûner, 11 pour le dîner, 6 pour le souper. Ces trois époques étoient ordinairement les seuls instans qui interrompissent la longue solitude des prisonniers. Je dis les instans, car les porte-clefs ne faisoient guere que déposer promptement leur fardeau, couper à la hâte, s'il le falloit, les morceaux avec un couteau à lame arrondie qui étoit bien vîte refermé. Ils osoient à peine dire un mot à l'infortuné solitaire; ils craignoient les surveillans, & d'ailleurs une sentinelle attendoit leur sortie au bas de la tour.

Autrefois, dit M. Linguet, on ne chicannoit pas des hommes privés de tout & réduits à la plus cruelle immobilité, sur la quantité de feu nécessaire pour décoaguler leur sang engourdi par l'inaction & pour volatiser les vapeurs concentrées dans leur prison; on les laissoit jouir de ce soulagement & de cette distraction sans en restreindre la dépense. Mais depuis un certain nombre d'années, ceux-là étoient bien à plaindre qui, faute soit de recommandation, soit d'argent déposé entre les mains de quelque officier du

château, n'avoient pour paſſer leur hiver, que le bois diſtribué au nom du roi. Ils étoient tranſis de froid dans ces tours glaciales, quand ils avoient brûlé les ſix petits morceaux de bois qu'on leur fourniſſoit pour la journée.

On permettoit à quelques-uns d'avoir avec eux un domeſtique. Ceux qui n'en avoient point, ou à qui on le refuſoit, étoient obligés à ſe ſervir eux-mêmes, à faire leur lit, à allumer leur feu, à balayer leur chambre, à moins qu'un porte-clef, par intérêt ou par eſpérance pour l'avenir, ſi le priſonnier retournoit dans le monde, ou par honté d'ame ne leur rendît leſtement & à la dérobée ces petits ſervices. On donnoit à pluſieurs un garde pour les ſurveiller, on en accordoit à d'autres pour les ſervir & coucher près d'eux. Dans l'un & l'autre cas, c'étoit un ſoldat invalide qui coûtoit au roi 30 ſols par jour, mais qui n'en recevoit que 25, parce que le gouverneur en retenoit 5 pour lui. Quelque groſſier & ſtupide qu'il pût être, quand il n'étoit pas brutal, la préſence d'un être vivant diminuoit un peu, ſinon l'ennui, au moins, la triſteſſe de leurs momens. Cette reſſource étoit bien mince pour aider à paſſer des jours qui étoient des ſiecles, & l'on ne peut trop plaindre ceux qui n'en avoient pas d'autre. Mais comme il eſt des graces d'état que la Pro-

vidence diſtribue à ſon gré, il s'eſt trouvé ſouvent des hommes aſſez heureuſement nés pour pouvoir s'occuper au ſein des angoiſſes inſéparables de ce ſéjour. Pluſieurs y ont compoſé des ouvrages, & parmi ceux auxquels on accordoit des livres, il s'en trouvoit beaucoup qui les dévoroient. Il y avoit dans ce château, dans la place des anciennes cuiſines, à gauche en entrant dans le corps de logis où étoient les officiers de l'état-major, une bibliotheque léguée aux priſonniers par un étranger qui y étoit mort au commencement de ce ſiecle. On en prêtoit les livres à quelques-uns, & l'on permettoit aux plus recommandés d'y aller en choiſir eux-mêmes. Mais l'on refuſoit à pluſieurs ce ſoulagement de l'eſprit; on craignoit qu'ils ne fuſſent pas aſſez malheureux. Nous avons entre les mains quelques volumes de cette bibliotheque. On y voit à chaque page, à chaque ligne, des notes quelquefois très-curieuſes écrites par les priſonniers entre les mains deſquels ils paſſoient ſucceſſivement.

Autrefois on alloit, à peu près quand on le vouloit, ſe promener ſur les tours. Nous voyons dans les mémoires de la Porte, que ce priſonnier, comme il commençoit à jouir alors de ce qu'on appelle les *libertés de la Baſtille*, ayant appris que la reine Anne d'Autriche, devoit paſſer à

la porte Saint-Antoine pour aller trouver le roi à Saint-Maur, il monta ſur les tours pour la voir; qu'elle l'apperçut, ſe mit à la portiere, & lui fit des mains & de la tête, tous les ſignes poſſibles pour lui faire entendre qu'elle étoit contente de ſa conduite. Ceci ſe paſſoit vers le milieu du dernier ſiecle, & déjà l'on étoit plus reſſerré vers le commencement de celui-ci, dans le tems où madame de Staal étoit priſonniere. Elle parle de la promenade ſur les tours comme d'une faveur accordée ſeulement à pluſieurs & à certaines heures fixes. Elle avoit, dit-elle, par diſtinction, la derniere heure ; un officier qui s'affectionnoit à elle de plus en plus s'étoit réſervé de la conduire. Il lui annonça un jour que cette promenade ceſſeroit le 1$^{er}$ de mai, parce que dans une ſaiſon où tout le monde ſe promene, le gouverneur craignoit que quelque paſſant ne lorgnât les priſonniers & ne leur fît des ſignes, ou n'en reçût d'eux. Le jardin du baſtion offroit une autre promenade également en plein air, & où la vue ſans être moins variée, laiſſoit moins de prétextes & de crainte à l'inquiete & ſoupçonneuſe politique des gouverneurs, mais ils étoient ingénieux à en imaginer. Dans cette promenade comme dans celle des tours, il falloit être accompagné de quelqu'un; il en réſultoit quelquefois des converſations, &

les converſations à la Baſtille étoient devenues des crimes. D'ailleurs les officiers & les ſubalternes chargés de ſuivre les priſonniers dans ces promenades regardoient cet emploi comme fort aſſujétiſſant. Le dernier gouverneur, M. de Launey, en partie par ménagement pour leur pareſſe, en partie pour calmer ſes propres méfiances, réſolut de faire ſupprimer toutes ces promenades, & il vint, dit M. Linguet, une lettre ſignée AMELOT qui les interdiſoit. Celle du jardin, ſelon le même auteur, fut proſcrite avant celle des tours, parce que le gouverneur en ayant fait un potager dont il vouloit tirer parti, avoit jugé qu'il ſeroit d'un meilleur rapport, quand il ceſſeroit de ſervir à la promenade des priſonniers. Ils furent dès-lors réduits, excepté les hommes conſidérables & privilégiés, à la grande cour intérieure; encore n'y étoient-ils pas tous admis. Ceux auxquels on accordoit cette précieuſe faveur n'en jouiſſoient que pendant une heure, ou même une demi-heure (1) communément une fois, très-rarement deux fois dans la journée, plus ſouvent une fois en deux ou trois jours. Là expoſé à une chaleur ou à

(1) Ce tems étoit réglé ſur le nombre de priſonniers qui avoient la permiſſion de ſe promener ſucceſſivement. Plus ce nombre étoit grand, moins la promenade pouvoit durer.

un froid insupportable, sans sentir aucune circulation dans l'air, n'ayant pas le choix du moment; mais forcé de saisir l'heure fixée, décidé par l'ennui & le besoin à consentir de braver le soleil ou la pluie, l'infortuné alloit dégorger le méphitisme qu'il avoit inspiré pendant 24 heures dans sa prison. Entouré de sentinelles, environné de tristes murs sans fenêtres ( 1 ), dans un morne silence que rompoit la seule horloge, ou la voix d'un satellite qui ne se faisoit entendre que pour intimer des ordres ou faire des défenses, il trouvoit plutôt une variante qu'une interruption dans ses peines. Encore cette fausse diversion étoit-elle à chaque instant contrariée, souvent même totalement suprimée. Dans un des massifs, qui réunissent les tours, étoit auprès de la chapelle un étroit boyau que l'on nommoit *le cabinet.* Quelqu'un étoit-il sur le point de traverser la cour : comme tout prisonnier devoit être invisible aux étrangers, & qu'un étranger

( 1 ) Il n'y avoit de fenêtre sur la cour qu'au bâtiment moderne qui en occupoit le fond, & où étoient, comme on l'a dit, divers appartemens. Dès qu'un prisonnier arrivoit dans la cour, soit pour la promenade, soit en passant pour aller à la salle du conseil, à un interrogatoire du commissaire ou du médecin, à la messe ou ailleurs, aussi-tôt toutes ces fenêtres étoient fermées de volets, de stors ou de rideaux.

devoit lui être également invisible, il falloit que le malheureux disparût à l'instant; *au cabinet* s'écrioit une sentinelle, & aussitôt il falloit s'enfermer dans la prison décorée de ce nom. Cet incident étoit extrêmement fréquent, selon M. Linguet (1). La cour étant à cette époque l'unique

(1) Son ouvrage n'étant pas fort commun, nous succombons à la tentation de copier dans cette note le récit qu'il fait d'un de ces incidens.

« La baignoire de madame la gouvernante étant placée » dans l'intérieur du château, pour y parvenir il faut » traverser la cour. Il faut que l'on porte l'eau, que » les laquais entrent & sortent, & chaque voie entraîne » pour le promeneur un ordre du cabinet. Ensuite vien- » nent les femmes-de-chambre, il faut porter les che- » mises, les serviettes, les pantoufles de madame; tout » seroit perdu si le reclus appercevoit le moindre de ces » secrets de l'état. Chaque importation produit donc » encore un ordre du cabinet. Enfin arrive madame elle- » même: elle n'est pas légere, sa marche est un peu » lente, l'espace à parcourir est assez long, la sentinelle » pour faire sa cour & prouver son exactitude, crie au » *cabinet*, du plus loin qu'il l'apperçoit; il faut fuir & » rester au cabinet jusqu'à ce qu'elle soit rendue à sa » baignoire; & quand elle sort, sa retraite est accom- » pagnée des mêmes formalités. Le reclus a de même à » supporter, dans le cabinet, la maitresse, les femmes- » de-chambre & les laquais.

» De mon tems la sentinelle, dans un de ces passa- » ges, ayant oublié de heurler le signal de la fuite,

chemin de la cuiſine & des logemens ; les pourvoyeurs, les ouvriers de toute eſpece, les viſites que recevoient les officiers, &c. ; tout paſſoit par cette cour qu'autrefois perſonne ne traverſoit ſans néceſſité, paſſé l'heure ou le premier promeneur y arrivoit ; réglement plus favorable à la promenade. Alors auſſi les viſites ne ſe recevoient qu'en dehors, & le promeneur n'étoit pas ſans ceſſe retenu dans le triſte cabinet. Pour ne pas l'y envoyer vingt fois en une heure, quand l'entrepriſe d'un travail quelconque mettoit les ouvriers dans le cas de paſſer ſouvent par la cour, ou quand le gouverneur donnoit à manger, ſes gens devoient la traverſer ſans ceſſe pour aller de ſon hôtel aux cuiſines, la promenade étoit abſolument ſupprimée pour la journée. Ainſi les priſonniers étoient les victimes des plaiſirs même de leurs geoliers ; ainſi le pouvoir arbitraire ſe faiſoit ſentir à eux juſques dans les moindres circonſtances de la vie.

---

» la moderne *Diane* fut vue dans ſon déshabillé ; j'étois » l'Actéon du jour ; je n'eſſuyai point de métamorphoſe, » mais le malheureux ſoldat fut mis en priſon pour huit » jours ; j'en entendis donner l'ordre. Ailleurs les bains » donnent de la ſanté ou préparent des plaiſirs ; une » gouvernante de la Baſtille n'a point de criſe de pro» preté qui n'en entraîne pluſieurs de déſeſpoir. » Cette plaiſanterie avoit fait changer la baignoire de place, comme nous l'avons dit précédemment.

Nous venons d'indiquer que les officiers recevoient des visites ; on s'attend bien à ne pas voir jouir les prisonniers de la même liberté. Les visites étoient absolument interdites pour la plupart, quelque longue, quelque ancienne que fût leur détention. Elles étoient irrévocablement interdites à tous avant les interrogatoires, quand on devoit en faire. Après les interrogatoires on permettoit quelquefois d'en recevoir à ceux pour qui des parens & des amis puissans sollicitoient cette faveur avec de grandes instances. Mais il ne faut pas se faire de ces visites une fausse idée. Celui qui avoit la permission de voir un prisonnier arrivoit muni d'une lettre du lieutenant de police adressée au gouverneur ou au lieutenant de roi, ou au major, dans laquelle le nombre & la durée des entrevues étoient fixés. Elles se faisoient en présence d'un ou deux témoins qui se tenoient entre le prisonnier & la personne qui venoit le voir. Cette personne ne pouvoit lui parler d'aucun objet relatif à sa détention, hors le cas d'une procédure entamée, dans lequel on accordoit quelquefois au prisonnier un conseil qui pouvoit conférer avec lui. Pour n'avoir aucun témoin des visites, il falloit une permission ministérielle envoyée par le canal du lieutenant de police, & une telle permission s'accordoit très-rarement.

A l'appui de ce que nous venons d'avancer, voici une lettre de M. de Sartines, dont l'original est entre nos mains, adressée à M. de Guyonnet. Ce M. de Guyonnet étoit officier de l'état major de Vincennes: pour cet objet le régime de la Bastille étoit le même.

*A Paris, ce 4 Décembre 1759.*

Le sieur Dardet & sa femme, qui sont chargés, Monsieur, des affaires de famille & domestiques du baron de Vennac, détenu de l'ordre du roi au donjon de Vincennes, m'ayant demandé la permission de le voir pour lui porter des hardes & des pastilles d'althea, & lui rendre compte au surplus de ses affaires, je vous prie de leur permettre de lui parler & de lui remettre les effets en question, après toutefois que la visite & l'analyse des pastilles auront été faites exactement, suivant l'usage . . . . . . . . le tout en observant les précautions ordinaires. Je suis, &c. *Signé* DE SARTINES.

Le major rendoit compte chaque jour au lieutenant de police des visites faites & de leur durée, comme on le verra dans la copie que nous joignons ici d'une autre lettre dont l'original est également entre nos mains: elle est écrite par M. Chevalier, officier de l'état major de la Bastille, au lieutenant de police. Nous en pourrions citer cent à l'appui du même fait.

*A la Bastille, le 30 Juillet 1770.*

J'ai l'honneur de vous informer, Monſieur, que le ſieur *Billard* a travaillé hier, après-midi, avec le ſieur *Perrin*, depuis ſix heures après midi juſqu'à plus de neuf heures du ſoir.

Çe matin M. de la Monnoye a vu & parlé au ſieur Abbé *Grizel* pendant une bonne demi-heure.

M. l'Abbé Taaf de Gaydon a vu ce matin le ſieur *Padeloup*, avec qui il a reſté une bonne heure.

Le ſieur *Maucarré* a vu & parlé cet après-midi à madame ſa femme, ſuivant votre ordre.

J'ai remis aux ſieurs *Griſel* & *Ponce de Léon*, à chacun une lettre, ſuivant votre ordre du 28 de ce mois.

Le ſieur *Billard* a vu & parlé cet après-midi à madame ſa femme, ſuivant vos ordres.

Je ſuis, &c., *Signé* CHEVALIER.

Avant que le régime de la Baſtille fût porté aux excès de rigueurs où il étoit parvenu, les priſonniers y trouvoient, dans la perte de leur liberté, des adouciſſemens qui auroient paru bien abſurdes aux derniers gouverneurs. Souvent des priſonniers qui ſe convenoient, logeoient enſemble, & l'on accordoit à chacun d'eux les paſſe-tems qui étoient de ſon goût. Nous voyons

dans les Mémoires de Gourville, que peu de tems après son entrée à la Bastille, on lui permit de voir les autres prisonniers; qu'ayant fait venir un brochet *fort raisonnable*, il pria le gouverneur d'en manger sa part, ce qu'il lui accorda; qu'ils passerent une partie de l'après-midi à jouer au trictrac; qu'en général cet officier le traitoit avec beaucoup d'amitié, qu'il lui laissoit la liberté d'écrire & de recevoir des lettres tant qu'il vouloit; que cependant il s'ennuyoit, sur-tout depuis neuf heures du soir jusqu'à sept heures du matin que sa porte restoit fermée. Nous lisons dans les Mémoires de la Porte, qu'après les premieres rigueurs qui précéderent son interrogatoire, on le tira du cachot pour le mettre dans une chambre où étoit le comte d'Apchon & M. de Chavaille; que le premier étudioit les mathématiques & se délassoit en dressant des chiens au manége; que le second composoit un livre, & que la Porte s'exerçoit au dessin. A la même époque, selon les mêmes Mémoires, le maréchal de Bassompierre faisoit à une prisonniere une cour si assidue, que le bruit courut qu'elle étoit devenue grosse. On y apprend encore que le maréchal de Vitry, prisonnier dans le même tems, ne pouvant voir du feu sans en être incommodé, envoyoit tous les matins chauffer sa chemise dans la chambre de l'Auteur. Les Mémoires de ma-

dame de Staal préfentent des preuves du même genre. On y lit qu'elle voyoit beaucoup un chevalier Duménil, & que cet arrangement ne fut interrompu que parce qu'on transféra le duc de Richelieu de la tour où il étoit, dans une chambre au deffus de celle du chevalier, & que la proximité d'un homme *fi alerte*, & qui avoit la liberté de fortir pour fe promener, obligea le lieutenant de roi à les gêner davantage. On fait que les crimes de la fameufe Brinviliers vinrent de l'éducation que Sainte-Croix, fon amant, avoit reçue à la Baftille, de l'italien Exili, qu'il y avoit eu pour compagnon de chambre. Dans chaque tour il y avoit des fociétés qui fe raffembloient, & que madame de Staal dit qu'elle ne voulut pas voir. Elle nous apprend qu'elle dîna en compagnie chez le gouverneur. Alors les prifonniers recevoient des vifites du dehors prefque auffi facilement qu'ils s'en faifoient entr'eux. Les officiers de l'état-major caufoient avec eux, alloient dîner dans leurs chambres, ou les invitoient à venir dans la leur; ils étoient prefque leurs amis; ils les gardoient, mais ne les tourmentoient pas. On paroiffoit du moins ne ravir aux prifonniers que la portion de leur liberté néceffaire pour s'affurer d'eux.

Les dépofitaires du pouvoir arbitraire, vers la fin du dernier régne, ont trouvé cette con-

duite beaucoup trop douce (1). La méfiance, compagne inséparable des abus d'autorité, a fait voir au ministere, dans chacun de ses suppôts même, des hommes qui pouvoient se laisser

(1) En cherchant la premiere cause de ce changement, la plus probable qui se présente à nous est celle-ci. La plupart des prisonniers de la Bastille étoient autrefois des prisonniers d'état, ils n'étoient qu'ennemis du gouvernement; c'étoit des gens considérables punis, ou mis seulement en lieu de sûreté par ordre du roi lui-même. Mais sous le dernier regne, ces prisonniers étoient communément, non les ennemis du gouvernement, mais des particuliers de toute classe, qui ne pouvoient être haïs du roi, vu qu'il ne les connoissoit pas, mais qu étoient haïs d'un ministre, ou de l'ami d'un ministre, ou du protégé d'un ministre. De cette différence dans les motifs de l'emprisonnement a dû en résulter une très-grande dans le traitemenr. La haine est cruelle; mais un prince qui veut empêcher un factieux de nuire, se contente de l'enfermer; il est bien moins porté à la dureté envers lui que ne l'est un ministre qui en le faisant arrêter se livre à une inimitié personnelle. Il y avoit cependant dans les derniers tems quelques lueurs d'adoucissemens, d'autant plus remarquables qu'ils étoient plus rares. Les derniers prisonniers bretons y furent traités avec beaucoup de ménagement. Après les deux premiers jours de leur détention, on les réunit: ils vivoient presqu'en famille, l'on poussa la déférence pour eux jusqu'à leur placer un billard dans la chambre du major où ils alloient se récréer.

gagner. Les officiers avoient la liberté de visiter les prisonniers; mais comme ils étoient moins disposés à choquer les intentions sinistres & la cruelle sévérité du ministere en consolant un malheureux, s'ils étoient encore hommes, qu'à seconder cette sévérité en allant lui tendre des pieges; ces sortes de visites n'étoient pas très-recherchées. Presque tous ceux qui ont été à la Bastille, dans les derniers tems, se sont plaint amérement sur cet article. Ils s'accordent à dire que tout y étoit piege, artifice, mensonge, espionage, mystere; que les chefs & les subalternes avoient l'air de s'entendre pour amener un prisonnier à se plaindre, pour feindre d'entrer dans ses plaintes, afin de l'aigrir & de le pousser à parler mal du gouvernement, & qu'ils ne manquoient pas ensuite d'en rendre compte; que d'autres fois, jouant l'intérêt près d'un prisonnier, ils s'étudioient à lui ôter toute espérance, en lui disant que son malheur ne venoit pas des ministres, que le roi lui-même étoit prévenu contre lui, ayant cru des propos semés par des ennemis secrets; qu'on parloit ainsi aux prisonniers, parce qu'on savoit bien que jamais ils ne pourroient lui écrire, vu que c'étoit une des permissions qui étoient toujours refusées. Ils ajoutent qu'on les tourmentoit, en les accablant de promesses vagues qui ne s'effectuoient jamais,

en s'épuisant devant eux en conjectures, comme si l'on cherchoit à deviner dans ce qui concernoit leur sort à venir, lorsqu'on en étoit le mieux instruit; que bien sûr de ne pouvoir être convaincu d'imposture, on les calomnioit, dans la double vue de justifier les duretés dont on accompagnoit leur détention, & de refroidir le zele de leurs parens & amis à solliciter leur élargissement.

Quant à eux, quelles sollicitations auroient-ils pu faire? Il leur étoit difficile d'écrire, plus difficile encore de s'assurer si leurs lettres avoient été remises, & impossible de savoir pourquoi on n'y répondoit pas ou par écrit, ou en leur accordant ce qu'ils avoient demandé. Ces lettres devoient être remises à un officier de l'état-major qui étoit chargé de les envoyer à la police, canal par lequel elles devoient toujours passer, auquel elles étoient adressées tous les jours à midi & le soir, & au-delà duquel on ignoroit leur marche & leur sort. Les réponses n'arrivoient aux prisonniers qu'autant qu'elles avoient pris la même route à l'inverse, c'est-à-dire qu'il falloit qu'on les eût envoyées à la police, qui les adressoit au major. Celui-ci, ou les remettoit au prisonnier, ou les lui communiquoit, & l'on conçoit facilement que le secret de cette poste étoit peu respecté, & qu'il pouvoit y avoir beaucoup moins de lettres rendues qu'il n'y en

avoit d'interceptées. Nous sommes même très-certain que le fait arrivoit, & nous ne l'affirmons que parce que nous avons, en ce moment sous les yeux, une infinité de lettres qui n'ont point été à leur adresse (1). Quand on vouloit

---

(1) L'une d'elles, dont l'original est entre nos mains, est adressée à M. le Sourd, marchand d'étoffes de soie, à l'homme armé, rue Saint-Denis; elle est signée: Cormaille. On n'avoit aucun motif de retenir cette lettre; elle ne contient rien qui ait pu choquer, rien de relatif à la cause de la détention du premier. Il demande une provision de café qu'il dit lui être nécessaire à cause de ses maux de tête & de jambes; il se plaint de ce que la perruque neuve qu'on lui a envoyée ne couvre pas assez ses oreilles; il demande un dictionnaire latin; il veut avoir un bon gilet, parce que les prisons de la Bastille ne sont pas chaudes; voilà la substance de sa lettre: cependant elle n'a pas été remise, mais gardée, puisqu'écrite en 1747, elle s'est retrouvée à la Bastille en 1789, & puisqu'il est écrit en tête d'un autre caractere que celui de la lettre: *j'en ai envoyé l'extrait au sieur le Sourd, le 11 octobre 1747.* Or, si l'on se bornoit à envoyer l'extrait d'une lettre aussi innocente, on ne faisoit donc partir aucune lettre. Auroit-on retenu celle-ci, parce qu'il y est dit que les chambres de la Bastille n'étoient pas chaudes? C'eût été une ineptie bien cruelle & bien absurde. N'est-il pas plus vraisemblable qu'on s'étoit fait une loi de n'envoyer que les extraits des lettres des prisonniers (j'excepte toujours les prisonniers fort protégés), afin d'éviter les conjectures qu'au-

former une demande, on écrivoit au major & on chargeoit un porte-clefs de la lettre. J'ai déja fait obſerver qu'on ne pouvoit jamais écrire au Roi; il eût été trop dangereux pour les agens du deſpotiſme miniſtériel que le Prince fût inſtruit de l'abus qu'ils faiſoient de ſon pouvoir, & qu'il connût quelles volontés on lui ſuppoſoit.

Il paroît que le régime des priſons d'état marchoit parallellement, & que par-tout on éprouvoit les mêmes difficultés pour écrire. Nous avons ſous les yeux quelques feuilles de papier brouillard écrites de la main même de M. Mazere de la Tude (1), & ſignées de lui, où l'on trouve cette obſervation: « quoique mon porte-clefs » ſoit un brutal qui me laiſſeroit mourir faute de » me donner une épingle ; comme cela n'eſt

roit fait former l'uſage d'envoyer tantôt les lettres mêmes, tantôt leur ſimple extrait, parce qu'on ſeroit entré en défiance ; quand, habitué à recevoir les lettres originales, on n'auroit reçu, en d'autres occaſions, que leur précis? Car les agens du pouvoir arbitraire, quoique toujours méfiants, avoient grand ſoin de tâcher d'inſpirer des ſentimens contraires; heureuſement ils ſe conduiſoient trop mal pour y réuſſir ſouvent.

(1) Ce M. de Mazere de la Tude, dont nous avons déja parlé, page 107 de notre premiere livraiſon, avoit pris en entrant à la Baſtille le nom de *Danry* & non pas celui de *Daury*, comme il eſt porté ſur le regiſtre,

» fans doute que par ordre, je ne dois pas me
» venger de lui, en faifant foupçonner qu'il fait
» plus que fon devoir. Il eft aifé de voir que ces
» quatre morceaux de papier roux, dont les
» deux grands fervoient à couvrir mon pot à
» tabac, & les autres à contenir des drogues;
» quant à la feuille blanche que j'ai partagée en
» deux, M. de Rougemont fait qu'il me l'avoit
» fait porter avant que de defcendre au cachot.
» J'ai une plume de cuivre & de l'encre deffé-
» chée, & malgré la furveillance de mon argus,
» j'écris tous les jours dix à douze lignes à dîner
» & autant à fouper ». *Signé* Mazere, martyr
depuis vingt-fix années dans le donjon de Vincennes, le 22 janvier 1775.

M. de la Tude étoit alors dans l'obfcurité des cachots de Vincennes; il profitoit, pour écrire, du moment où il avoit de la lumiere, l'heure de fes repas. Il y étoit fous le gouvernement de M. de Rougemont. Si quelqu'un ne connoiffoit pas les horreurs commifes par ce fuppôt du defpotifme, qu'il life l'ouvrage de M. le comte de Mirabeau, intitulé: *lettres de cachet.*

Ainfi le prifonnier fe fentoit plongé dans un abîme où quelquefois il n'avoit pu éviter d'être pouffé, & où fouvent il ne favoit pas pourquoi il avoit été précipité. Séparé de fa famille, de fes connoiffances, du monde entier; fans reffour-

ces, ſans moyens de réclamation ; privé de toutes communications avec quiconque n'étoit pas agent de ſes tyrans; réduit à ignorer ce qu'étoient devenues les perſonnes qui lui étoient cheres, à ne ſavoir ſi elles jouiſſoient encore de la lumiere; ſi la mort la leur avoit ravie, ou ſi on les en avoit privées comme lui; ſi même elles n'étoient pas détenues dans la même tour que lui; ne pouvant ſavoir quel ſort on lui réſervoit; ſi on lui rendroit un jour la liberté, ſi on lui laiſſeroit ſa fortune, ſon honneur, ſa vie. Que pouvoit devenir, en cet état, un malheureux livré à lui-même, dans une ſolitude continuelle & ſans diſtractions, qui l'aidât à éloigner de lui le déſeſpoir? Ses ennemis, le miniſtre qui avoit eu la cruelle baſſeſſe de devenir l'inſtrument de leur haine, étoient-ils morts ou encore vivans? L'avoit-on oublié dans les fers, ou avoit-on fixé un terme à ſes maux? Ce terme approchoit-il? La mort ſeule pouvoit-elle le poſer? Il l'ignoroit abſolument. Chaque retour qu'il faiſoit ſur lui-même & ſur ſa poſition, tendoit à l'accabler, ſe voyant ſans ceſſe à la merci des ſatellites de l'iniquité. Le bruit des formidables clefs, à chaque fois qu'il les entendoit approcher de ſes portes, le faiſoit frémir, parce qu'il pouvoit toujours craindre une exécution au lieu d'une viſite, un mets meurtrier au lieu d'un mets nour-

riſſant. Sa vie n'étant qu'une ſuite de craintes & de tortures, ne devoit être qu'une ſuite de convulſions, s'il étoit vigoureux, ou une agonie douloureuſe & prolongée, s'il avoit peu de forces.

Je l'ai déja dit, les promenades, telles que celles qui étoient permiſes à la Baſtille depuis pluſieurs années, étoient des diſtractions à-peu-près nulles au milieu de tant de maux. Ailleurs, le ſimple déplacement fait quelque diverſion; à la Baſtille il n'en procuroit aucune. Le priſonnier ne trouvoit par-tout que le plus morne ſilence, la ſolitude la plus abſolue, & ſouvent la plus profonde obſcurité. Comme le dit M. Linguet, le croaſſement funebre du porte-clefs qui le guidoit, faiſoit diſparoître au loin quiconque pouvoit le voir, ou être vu de lui.

A ces cauſes générales d'angoiſſes continuelles, ſi l'on ajoute les duretés particulieres qu'elles provoquoient, en endurciſſant les ames de ceux qui s'étoient dévoués à en être les inſtrumens, on concevra juſqu'à un certain point quel étoit le ſort d'un homme devenu criminel d'état, pour avoir eu le malheur de déplaire à un miniſtre ou à ſon commis, ou à la maîtreſſe du tyran couronné (1). Renneville cite des traits

(1) Voici ce que dit à ce ſujet M. Pratt, dans le

révoltans en ce genre, & M. Linguet rapporte comment le dernier gouverneur le traita au sujet des plaintes qu'il lui fit en hyver au sujet de ses vêtemens. Tout ce que put obtenir ce prisonnier, qui offroit de payer ce qui lui manquoit, pour se mieux couvrir, fut une espece de layette, plutôt que des habits d'homme, tant on le supposoit maigri & affaissé, dans les mesures qu'on avoit prises pour son nouveau vêtement.

Si quelque prisonnier parvenoit à s'échapper; si l'on s'appercevoit seulement qu'un seul eût fait une tentative, aussi tôt toute la Bastille éprouvoit une révolution. On appesantissoit les fers de tous ses habitans, les privations se multiplioient dans tous les genres, & l'individu le plus

---

poëme que nous avons déja eu occasion de citer.

To soothe a mistress wanton Louis gave,
To one who dare be just this lingering grave,
To on who dare a prostitute pourtray,
And bring his honest satyre into day:
How sinks the heart to pace this gloomy yound!
How pants the muse to leave this tyrant ground!

Pour plaire à sa maîtresse le coupable Louis destina cette tombe *lente* à l'écrivain qui osa être juste, & qui eut le courage de dénoncer une prostituée, & de publier une généreuse satyre. Que le cœur est affligé en parcourant ce sombre séjour! Que ma muse s'empresse de quitter cette terre tyrannique!

résigné au fond de sa prison ou de son cachot; éprouvoit le contre coup des vaines entreprises d'un étourdi; ou il étoit puni, parce qu'un homme vigoureux avoit eu de l'adresse ou du courage. C'est ainsi qu'en 1709, le gouverneur Bernaville fit abattre tous les grands arbres du jardin, arracher ou détruire les moindres saillies ou ornemens qu'il pouvoit soupçonner d'offrir des points fixes, applanir tous les recoins des corridors, ôter les couteaux aux prisonniers auxquels on en avoit donnés, les moindres ferremens, jusqu'aux simples clous, les cannes, les manches à balai, tout fut enlevé au rapport de Renneville, parce que le comte de Bucquoit avoit trouvé moyen de s'évader. A peu près vers le même tems, on sut qu'un prisonnier avoit attrappé un pigeon entré par hasard dans sa chambre; qu'il lui avoit attaché un billet sous les ailes, & l'avoit ensuite lâché, comptant sur la possibilité que ce billet tombât entre des mains qui le fissent parvenir à son adresse. Aussitôt Bernaville fit tuer tous les pigeons & autres oiseaux qui nichoient autour de la Bastille (1).

(1) Comme la conduite des agens du despotisme a été la même dans toutes les prisons, nommées si gratuitement *prisons d'état;* nous pouvons citer un trait arrivé à la citadelle de Pignerol. Le comte de Lauzun

Ainsi

Ainsi nous avons vu dans nos regiſtres pluſieurs porte-clefs & ſentinelles punis à cauſe de l'évaſion de M. de la Tude.

On eût dit que dans ce château tous les ſentimens qui pouvoient concourir au bonheur ou à la conſolation des hommes, devoient être également contrariés. Celui de la religion n'étoit pas plus épargné que les autres, car on y gênoit les priſonniers dans la pratique des devoirs religieux les plus faciles à concilier avec la perte de la liberté, dans une fortereſſe où l'on auroit pu tout permettre en ce genre. On a vu ci-deſſus, dans la deſcription abrégée que nous en avons faite, ce qu'étoit la chapelle, quelles tribunes étoient deſtinées aux priſonniers, dans

y étoit confié à la garde du gouverneur Saint-Mars. Voulant s'évader il ſe fit apporter, par ſon valat-de-chambre, des cordes, des limes, &c. Ils furent ſurpris, le comte fut mis dans la plus horrible priſon, le malheureux valet-de-chambre fut pendu, & ſon cadavre attaché, ſelon Renneville, à la lucarne de la priſon de ſon maître, afin qu'il ne pût regarder le jour ſans avoir cet horrible ſpectacle ſous les yeux. C'eſt cet auteur qui a le premier rapporté l'anecdote ſi connue de la minitieuſe cruauté du même gouverneur qui écraſa une araignée que le même priſonnier avoit eu la patience de dreſſer à venir lui manger dans la main, en diſant qu'un criminel comme lui étoit indigne du moindre divertiſſement.

quelle contrainte ils y assistoient à la messe. Nous ajouterons seulement ici qu'il s'en falloit bien que tous pussent y assister. Cette consolation religieuse n'étoit accordée qu'à douze. N'y ayant que six tribunes, chaque messe ne pouvoit être entendue que de six prisonniers. Il y avoit un chapelain principal à 1200 liv., & deux sous-chapelains à 400 liv. Ceux-ci ne disoient la messe que les dimanches & fêtes; le chapelain la disoit tous les jours à neuf heures, & six prisonniers pouvoient l'entendre. Les dimanches & fêtes il y avoit trois messes; la premiere à neuf heures, la seconde à dix : ce qui pouvoit admettre douze assistans; la troisieme messe qui se disoit entre midi & une heure, étoit celle du gouverneur, & les seuls *prisonniers* privilégiés pouvoient en profiter. Au moment où le prêtre montoit à l'autel, jusqu'à celui où il en descendoit, l'on plaçoit une sentinelle à la porte de la chapelle. Le confesseur qui auroit dû être un ecclésiastique de la ville, homme libre, sûr & avoué, si l'on veut, mais indépendant du château, pour inspirer aux prisonniers la confiance, sans laquelle une fonction sacrée, fonction de paix, entiérement établie sur l'abandon d'une confiance absolue, n'est plus qu'une inquisition illusoire, qui n'atteint aucun but ni criminel ni pieux: le confesseur, dis-je, étoit un des membres de l'état major, à

900 liv. de gages. Il feroit inutile de joindre aucunes réflexions à ce fait. On fent affez de quels abus il pouvoit être la fource; le facrement devoit être totalement négligé, ou expofé aux profanations de la méfiance & du menfonge.

Tant d'atrocités accumulées nous fatiguent, & la plume nous tombe des mains. Il nous refteroit cependant encore à parler des maladies; mais comment avoir le courage de détailler ce que des hommes fi malheureux dans l'état de fanté avoient à fouffrir dans cet autre état douloureux pour les riches, au fein même des aifances raffemblées dans leurs palais? L'imagination du lecteur le plus froid, lui en dit plus ici que nous ne pourrions le faire. Chacun devine facilement que l'infortuné qui avoit une indifpofition grave & fubite ne pouvoit, fur-tout de nuit, provoquer aucun fecours. Il auroit eu en vain une voix de Stentor dans ces cas où l'on en a ordinairement une très-foible, il étoit trop ifolé pour être entendu. L'eût-il été par hazard, ce n'auroit pu être que des fentinelles des rondes, & à la faveur d'un vent favorable. Mais avant que la fentinelle eût fait circuler un avis général & vague; qu'un caporal fût venu en demander le fens; qu'il eût été de là éveiller un porte-clefs; que celui-ci enfin tiré de fon lit eût fait relever le laquais du lieutenant de Roi;

que ce laquais en eût fait autant à son maître; que ce dernier eût livré les clefs, donné l'ordre d'aller chercher le chirurgien; & que celui-ci eût été arrivé à la prison, la nuit se consumoit dans les douleurs. Le médecin, logé à l'extrémité de la ville, habitant même autant Versailles que Paris, & ne devant pas être remplacé par un autre, ou n'arrivoit pas, ou venoit plusieurs heures, ou même plusieurs jours trop tard. Si la maladie étoit plus interne que marquée par des symptômes évidens, on prenoit facilement le partti d'accuser le prisonnier de jouer le malade, pour se faire ménager, & on le traitoit en conséquence. Le reconnut-on pour malade, il n'en étoit ni moins seul, ni mieux servi. On lui apportoit des remedes, comme on apporte des alimens à un homme en santé; on les posoit sur sa table & l'on se retiroit. Si la maladie empiroit, un soldat, souvent dur & brusque, presque toujours incapable de soins & d'attention, lui étoit donné pour garde, & cet homme faisoit retomber sur lui l'ennui d'être devenu prisonnier, & il l'étoit effectivement jusqu'à la translation ou l'élargissement définitif de la personne qu'il gardoit; soit qu'il y fût placé pour cause de maladie, ou simplement pour faire société au prisonnier. Le nommé Daury, soldat invalide, fut mis de com-

pagnie ( c'eſt ainſi qu'on appelle le garde que l'on donne à un priſonnier ), auprès du comte de Caglioſtro. Après quarante jours de ſéjour dans la chambre de ce priſonnier, l'ennui, le mauvais air de l'appartement, le rendirent malade. Il fut obligé de quitter, & fut remplacé par un autre ſoldat qui reſta renfermé avec le comte de Caglioſtro, pendant huit mois; c'eſt-à-dire, juſqu'à l'époque où il ſortit de la Baſtille. Ce Daury nous a avoué que, pendant le tems qu'il avoit été de *compagnie*, les officiers de l'état-major l'avoient ſouvent fait deſcendre, pour lui demander s'il n'avoit rien pu tirer du priſonnier qu'il accompagnoit. Le comte de Caglioſtro ſe promenoit tous les jours ſur la tour où ſa femme étoit renfermée; il ignoroit ſa détention, & ſon ſoldat qui en étoit informé, avoit reçu les défenſes les plus expreſſes de l'en inſtruire. Ce même Daury nous a également aſſurés qu'on ne l'avoit payé qu'à raiſon de 25 ſous par jour, quoiqu'on lui en eût promis 30.

On ignore combien de réclus périſſoient par an à la Baſtille. Le regiſtre dont on a offert l'extrait dans la premiere livraiſon, contient environ 2000 priſonniers en 46 ans; il ne s'agiroit donc que de ſavoir combien dans ces 2000 ont obtenu des lettres de ſortie. On prétend qu'on

n'aimoit pas qu'un homme connu mourût dans ce château, & qu'en conséquence on l'en faisoit sortir quand il y avoit lieu de craindre pour ses jours; mais il n'en étoit pas de même des autres; là le pouvoir arbitraire poursuivoit les hommes jusqu'au tombeau.

Nous ne pouvons passer sous silence une anecdote qui concerne le sieur Bertin de Frateaux, dont nous avons parlé, page 114 de notre premiere livraison; cette anecdote nous a été remise par un des porte-clefs qui l'a servi. Celui qui en étoit ordinairement chargé, étant tombé malade, le soin de lui porter à dîner & à souper fut confié au porte-clefs dont nous venons de parler, & jamais il ne put remplir cette fonction, sans être accompagné d'un officier de l'état-major. Ce M. Bertin de Frateaux étoit retenu pour la vie à la Bastille, à la réquisition de sa famille; il avoit été arrêté (événement bien remarquable) en Angleterre même. Jamais il n'est sorti de son appartement, & c'étoit M. de Jumilhac, son beaufrere, qui donnoit, ou qui au moins faisoit exécuter les ordres de rigueur que l'on exerçoit contre lui.

Nous terminons ici cette notice en y joignant, comme supplément, quelques faits historiques & anecdotes propres à confimer ce que nous y avons dit sur divers objets.

A la tête de ces anecdotes nous devons placer

une obſervation ſur ce que nous avons dit, page 36 de la premiere livraiſon, au ſujet de la fin d'une note que nous avons copiée dans le régiſtre de la Baſtille ſur le ſurintendant Fouquet. Une lettre de madame de Sévigné (1) donne l'éclairciſſement de ce que cette note a d'obſcur. « Si j'étois de la famille de M. Fouquet, dit-elle, » je me garderois bien de faire voyager ſon » pauvre corps comme on dit qu'ils vont faire; » je le ferois enterrer là; il reſteroit à Pignerol, » & après 19 ans ce ne ſeroit pas de cette ſorte » que je voudrois le faire ſortir de priſon ». Ce paſſage prouve évidemment que M. Fouquet mourut à Pignerol, mais n'y fut pas enterré. Il paroît même prouvé qu'il mourut priſonnier, cependant Gourville dit qu'il eut ſa liberté. Seroit-ce résoudre la difficulté, de dire que Gourville, entend par-là qu'il fut moins étroitement reſſerré, puiſqu'il eut la liberté d'écrire, & que Gourville en reçut une lettre de remerciemens des ſecours qu'il avoit donnés à ſa famille. Ne ſeroit-il pas plus naturel de dire que Fouquet a été véritablement libre, mais ſi peu de tems, que madame de Sévigné a pu ou l'ignorer ou dire, par une façon de parler, qu'il eſt mort priſonnier. En effet,

(1) Recueil des lettres de madame la marquiſe de Sevigné, édition de Paris, 1786, tom. 5, page 139 Lettre de Paris du vendredi 5 avril 1680.

Gourville ne parle de la liberté du surintendant qu'après la mort de M. de la Rochefoucault, arrivée le 17 mars 1680, & il fait mourir Fouquet le 26 du même mois de la même année.

Ce Gourville, auteur des mémoires que nous avons cités plusieurs fois, avoit été en même-tems le valet de-chambre & l'ami du duc de la Rochefoucault. Il fut conduit à la Bastille en avril 1659 par M. de Bacheliere lui-même, gouverneur de ce château, qui en avoit reçu l'ordre du cardinal de Richelieu. Il fut 8 jours sans voir qui que ce fut que son domestique qui fut enfermé avec lui. Cela n'eût pas été étonnant dans ces derniers tems, mais alors ce traitement étoit regardé comme févere.

La Porte, premier valet-de-chambre du roi, fort dévoué à Anne d'Autriche, &c. dont nous avons aussi cité les mémoires, avoit été arrêté le 10 août 1637, rue des Vieux - Augustins, au coin de la rue Coquilliere, & conduit à la Bastille par Goulard, lieutenant des Mousquetaires; il y en avoit 5 dans la voiture, & 15 ou 16 autres la suivirent. Il fut d'abord enfermé dans un cachot avec un soldat.

Mademoiselle de Launay, depuis dame de Staal, a laissé des mémoires qui ressemblent plutôt à un roman agréable qu'à une histoire fidelle; nous en avons tiré quelques traits. Enveloppée

dans la disgrace de la duchesse du Maine, à qui elle étoit attachée, & qu'on accusoit de liaisons avec l'Espagne, elle fut arrêtée par ordre de M. le duc d'Orléans, régent. Elle entra à la Bastille le 29 septembre 1718, & en sortit en février 1720. On y renferma quiconque avoit quelques liaisons avec la maison du Maine, depuis les filles d'honneur jusqu'aux derniers domestiques. Un gentilhomme Poitevin y fut même conduit, parce qu'il avoit écrit au duc une lettre où il exprimoit le dévouement dont on a coutume d'assurer les princes, même quand il n'a rien de réel.

Renneville, dont il a été plusieurs fois question ci-dessus, a laissé sur la Bastille un ouvrage intitulé : De l'*Inquisition Françoise*, ou *Histoire de la Bastille*; *par Constantin de Renneville, dédié au roi d'Angleterre Georges I. Amsterdam, 1724. 5 vol. in-12.* Ce livre, qui a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, est assez rare en France, quoiqu'il y ait une contrefaction de la premiere édition Françoise. L'auteur, cadet de 12 freres, tous au service, dont 7 avoient été tués dans nos armées, avoit servi lui-même ; il avoit ensuite été chargé de négociations dans différentes cours, & mis à la tête des bureaux de M. de Chamillart. On le rendit suspect ; il fut arrêté & conduit à la Bastille le 16 mai 1702, & il n'en sortit que le 16 juin 1713, sans avoir jamais

pu, dit-il, découvrir les motifs de cette longue détention, ni obtenir la permission d'écrire à M. de Torcy, par l'ordre de qui il avoit été arrêté. En quittant la Bastille il reçut l'ordre de sortir du royaume. Dans le cours des 11 années de sa détention, il a vu à la Bastille des prisonniers de divers pays & de tout rang, tels que M. le prince de la Riccia, MM. les ducs d'Etrée & de Fronsac, le comte d'Harcourt, M. de Surville, lieutenant-général, & plusieurs autres, à 25 liv. par jour; M. Cherberg, lieutenant-général du canton de Zurich, qui étoit à 15 livres, à qui cependant le gouverneur Bernaville faisoit faire la plus mauvaise chere, & qu'il laissa manquer de bois pendant le fameux hiver de 1709, quoiqu'il fut plus que septuagénaire. Il avoit blanchi au service du roi, & n'avoit commis d'autre crime que d'avoir dit un peu librement sa façon de penser au maréchal de Villeroi à la bataille de Ramillies. Il resta 5 à 6 ans à la Bastille.

Renneville y vit aussi le chevalier Velzer de Broch, qui n'en sortit que 18 mois après lui, & qui avoit servi en qualité de colonel l'archiduc Charles, qui fut ensuite l'empereur Charles VI. Cet officier, après sa sortie, certifia par écrit, dit Renneville, qu'il avoit été souvent frappé par l'ordre du gouverneur, qui le faisoit ensuite traîner tout sanglant dans un cachot. L'au-

teur ajoute que de Broch, fur le point de quitter la Baſtille, ayant redemandé l'argent, les bijoux & le porte feuille qu'il avoit remis au gouverneur en entrant, de Launay, couſin de ce gouverneur & lieutenant de roi, le ſaiſit à la gorge, le fit maltraiter par ſes ſatellites, & replonger dans un cachot, en attendant un exempt qui devoit le conduire hors du royaume.

On voit, dans le même ouvrage, qu'un nommé Auguſtin le Charbonnier étant reſté longtems à la Baſtille, y perdit l'eſprit, & que comme ſa folie conſiſtoit ſur-tout à injurier ceux qui lui apportoient à manger, on remportoit les plats après avoir répandu ſes alimens ſur le pavé de ſa priſon, où il étoit obligé de les manger à la maniere des chiens. On y trouve qu'un M. de Bellevaux, fils du directeur des poſtes de l'électeur de Cologne, âgé de 21 ans, étant venu à Paris pour y cultiver les ſciences, fut mis à la Baſtille en 1704, & n'en put découvrir d'autres raiſons, ſinon qu'il étoit ſur la liſte de M. de Chamillart. On y lit qu'un M. Bétot de Florancourt, officier françois, qui avoit été laiſſé comme mort, & déja dépouillé ſur le champ de bataille à Ramillies, étant revenu à Paris en 1706, fut enfermé à la Baſtille pour avoir ſollicité l'élargiſſement du jeune Bellevaux, dont on vient de parler, & dont le pere avoit été ſon bienfaiteur,

& lui avoit procuré tous les secours possibles après l'affaire de Ramillies.

Les remarques historiques & anecdotes sur la Bastille, sont une petite brochure assez rare, quoiqu'imprimée en 1774, & que nous avons citée plusieurs fois. Nous ignorons quel en est l'auteur; mais il paroît avoir été bien instruit, & nous avons eu très peu d'occasions de suspecter son exactitude. Il nous apprend qu'on voyoit encore dans la grande cour de la Bastille, à la tour du trésor, les crocs de fer posés pour tenir l'échafaud du maréchal de Biron; cet échafaud étoit placé à la hauteur de sa prison; de sorte qu'il y arriva de plein pied. Nous nous sommes assurés nous-mêmes de la vérité de ce fait; & ces crocs existoient encore avant le démolition de la Bastille. Le dernier maréchal de Biron, dans le tems de la guerre des farines, fut à la Bastille, & demanda à y voir ces crocs, cette tour & cette chambre où avoit été renfermé un de ses ancêtres.

On trouve dans ce même ouvrage que quand, en 1674, on eut arrêté & mis à la Bastille le chevalier de Rohan, grand-veneur de France, sur le soupçon qu'avoient donné des lettres surprises dans ses équipages, qu'il vouloit livrer le Havre aux Anglois; on voulut arrêter à Rouen un nommé de la Tuanderie, son entremetteur; mais

qu'il se défendit, fit feu, & fut tué sur la place; que des gens attachés au grand-veneur allerent plusieurs fois le soir crier autour de la Bastille, dans des portes-voix: *la Tuanderie est mort & n'a rien dit;* que le chevalier de Rohan ne les entendit pas; que les commissaires n'en pouvant rien tirer, lui dirent que le Roi savoit tout; qu'on avoit des preuves; qu'on ne vouloit que son aveu; qu'il auroit sa grace, s'il avouoit tout; qu'il se fia à cette promesse, convint de son crime, & eut *la tête tranchée.*

Cette brochure nous apprend encore qu'il y avoit à la Bastille plusieurs malles pleines des papiers du célebre duc de Vendôme; que ces papiers contiennent son histoire & celles des guerres d'Espagne, d'Italie & de Flandres où il a commandé; que ses papiers furent saisis sur son fils naturel, qui étoit son légataire, soupçonné d'avoir composé une brochure intitulée: *les trois Maillys*, ce qu'on supposoit signifier *les trois Maries;* qu'il fut renfermé à la Bastile & de-là à Vincennes, où il mourut; que ces papiers très-intéressans étoient dans un lieu humide, & seroient bientôt perdus ou inlisibles si on ne les en tiroit (1).

(1) Nous savons de science certaine que ces papiers ont été transférés depuis plusieurs années, par ordre de

Nous l'avons déja dit, nous ne cesserons de le répéter, tout ce qui concernoit les prisonniers de la Bastille étoit informe & illégal; leur emprisonnement, leur interrogatoire, l'instruction de leur procès, leur jugement même. Si toutefois on peut donner ce nom à des arrêts rendus, tantôt par des commissions nommées à cet effet, tantôt par la chambre de l'Arsenal, qui étoit presque toujours vendue au ministre, & qui n'agissoit & ne jugeoit, pour ainsi dire, que d'après ses ordres. Ci-jointe une lettre signée Barentin, écrite en entier de sa main, qui annonce l'expédition de lettres-patentes pour attribuer à cette chambre de l'Arsenal la connoissance d'une affaire relative à des prisonniers de la Bastille.

MONSIEUR,

« J'ai l'honneur de vous envoyer la minute & » l'expédition des lettres patentes qui attribuent » à la chambre de l'Arsenal la connoissance de » la fausse lettre de cachet en vertu de laquelle » la nommée Richard a été conduite dans le » monastere des dames Ursulines du grand Andely; j'ai fait dresser l'une & l'autre sur le

---

M. de Breteuil, dans le dépôt des manuscrits de la bibliotheque du roi.

» projet que vous m'avez dicté dans mon cabi-
» net. J'ai l'honneur, &c ». *Signé* BARENTIN.

*A Paris, le 14 Février 1736.*

---

Nous voici arrivés à la partie la plus intéressante de notre travail, à la prise, ou plutôt à la reddition de la Bastille. Si l'on ne s'empresse pas de constater de la maniere la plus authentique, & de rendre publics tous les faits qui ont pu parvenir à la connoissance de chacun de nous, il en sera de cet évenement comme de beaucoup d'autres (1), sur lesquels l'on n'a que des notions vagues, & qui sont incertaines par l'espece de contradiction que l'on rencontre dans les auteurs contemporains qui en ont parlé.

Dans les siecles précédens, la Bastille a été le siége d'évenemens majeurs qui sont à peine parvenus jusqu'à nous. En 1589, dit le Président Hénault, Bussi le Clerc y mena le Parlement. En 1652, dit le même auteur, *dans le fameux combat de Saint-Antoine, qui se donna le 2 Juillet*

---

(1) On n'a jamais sçu & on ne sçaura jamais à quoi attribuer le gain de la bataille de Fontenoi : est-ce au maréchal de Saxe, aux canons qu'on fit avancer par ordre du maréchal de Richelieu? Est-ce à la présence du roi? Est-ce à la bravoure des divers corps de sa maison?

*entre M. le Prince de Condé & Turenne, & où ces deux généraux acquirent une égale gloire, M. le Prince alloit être vaincu par le secours qu'amena le Maréchal de la Ferté, si les bourgeois de Paris, qui avoient regardé ce combat d'un œil tranquille, ne l'eussent sauvé, en lui ouvrant leurs portes, à la persuasion de* MADEMOISELLE, *qui fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du Roi* (2).

---

(2) Le 14 août les ouvriers employés à la destruction de la Bastille, ont trouvé dans la partie de la tour de la Comté qui regarde le fauxbourg Saint-Antoine, cinq boulets encastrés dans les pierres par la violence du canon. L'on a présumé, avec raison, qu'ils étoient-là depuis la bataille du fauxbourg Saint-Antoine. Ces boulets ont été offerts par MM. les architectes-ingénieurs nationaux à M. le marquis de la Fayette, comme un présent digne de lui. Quel sujet pour des peintres! quel tableau intéressant que celui qui représenteroit ces artistes vertueux; présentant au héros de la liberté françoise ces boulets arrachés des entrailles expirantes de l'antre du despotisme! quel rapprochement à faire entre M. le marquis de la Fayette, Condé & Turenne; mais aussi, quel contraste entre notre jeune héros-citoyen & ces héros chevaleresques qui vivoient dans un tems où le nom de citoyen n'étoit même pas connu.

Le rédacteur du journal de Paris, en rendant compte de cette cérémonie, rappelle les justes droits qu'a M. Jallier à la reconnoissance publique; qu'il nous soit permis de rappeller ici qu'il n'en a pas moins à la nôtre.

Quelque

Quelque tems avant, en 1649 (Histoire de la ville de Paris), le château de la Bastille, que l'on avoit investi le 11 janvier, se rendit le 13, après avoir essuyé cinq ou six coups de canon, pour la forme. Il en sortit vingt-deux soldats avec le gouverneur, nommé du Tremblay. Broussel, conseiller de grand'chambre, fut mis à sa place, & son fils, ci-devant enseigne aux gardes, établi son lieutenant. Que de larmes aux malheureuses victimes du despotisme, que de cruautés à ses agens, les troupes du Parlement qui s'en emparerent en 1649, auroient épargné, si après sa prise elles eussent été gouvernées par les mêmes principes, guidées par le même esprit qui conduisoient les citoyens de Paris, qui s'en sont rendus maîtres le 14 juillet 1789!

Nous allons donner un détail exact de tous les faits relatifs à cette mémorable journée qui sont parvenus jusqu'à nous. Ils sont tous fondés, ou sur la déposition des porte-clefs, comme nous l'avons déjà dit, ou puisés dans un mémoire que les quatre-vingt-deux soldats invalides, qui composoient la garnison de la Bastille, nous ont remis, avec permission, & même priere de le publier.

---

Il a eu la bonté de nous servir de son zele, & de nous aider de ses lumieres dans les recherches que nous avons desiré faire à la Bastille.

Le 14, on n'a trouvé à la Baſtille que ſept priſonniers. En voici les noms, celui de la tour qu'ils habitoient, & des porte-clefs qui les ſervoient.

| Porte-clefs. | | |
|---|---|---|
| Trecour.... | Tavernier........... | 3ᵉ. Comté. |
| | Pujade.............. | 3ᵉ. Baziniere. |
| | La Roche............ | 4ᵉ. *Idem.* |
| Guyon..... | Le comte de Solages... | 4ᵉ. Bertaudiere. |
| | De Whyte............ | 1ʳᵉ. *Idem.* |
| Fanfard.... | La Caurege.......... | 1ʳᵉ. du Puits. |
| | Bechade............. | 1ʳᵉ. du Coin. |

L'on a été obligé, pour les délivrer, d'enfoncer les portes des priſons: les porte-clefs ne purent que les indiquer: ils n'avoient plus leurs clefs: dans un moment où elles étoient devenues ſi néceſſaires, on les portoit en triomphe dans toutes les rues de Paris. On n'a trouvé que ſept priſonniers, tous vivans; point de cadavres, point de ſquélettes, point d'hommes enchaînés, ce ſont des bruits populaires, dénués de preuves & de fondement. Dans l'armoire du chirurgien il y avoit des pieces d'anatomie qui ont pu ſervir à accréditer cette erreur.

Depuis l'émeute arrivée au fauxbourg Saint-Antoine à la maiſon du ſieur Réveillon, M. de Launay avoit pris des précautions pour mettre

la Baſtille en état de défenſe, & ces précautions augmenterent à proportion que la fermentation croiſſoit dans Paris.

Il avoit ſur les tours 15 pieces de canon ; dont 11 de 8 livres & 4 de 4 livres de balles. Ces pieces étoient montées ſur des affuts & chaſſis marins, & ne pouvoient avoir d'autre deſtination que celle de ſervir aux réjouiſſances. Après une premiere décharge, les canonniers ne pouvoient en faire une ſeconde ſans être expoſés au feu de la mouſqueterie ennemie. Pour l'éviter, il auroit fallu recourir au moyen long & pénible des leviers, pour reculer la piece après chaque décharge. L'on avoit placé dans la grande cour, en face de la porte d'entrée, trois autres pieces de canon de campagne de 4 livres de balles. Ces pieces avoient été amenées de l'Arſenal quelque tems auparavant, comme nous l'avons déjà dit ; elles étoient chargées à mitrailles.

Le gouverneur avoit de plus fait tirer du magaſin d'armes & entrer dans le château 12 fuſils de rempart, ou *amuſettes du comte de Saxe*, portant chacun une livre & demie de balles. Il en avoit fait préparer ſix de ces douze pour ſa défenſe, mais il n'y en eut qu'un dont on put ſe ſervir : c'eſt celui que les Suiſſes placerent à un trou qu'ils avoient pratiqué exprès par ordre de l'officier qui les commandoit, & qui lui-même

F 2

y donna la main, à la porte du grand pont du château. Cette piece, à elle seule, a fait plus de mal que toutes les autres, soit d'artillerie, soit de mousqueterie ensemble.

La Bastille avoit encore pour sa défense 400 biscayens (1), 14 coffrets de boulets sabotés (2), 15,000 cartouches, quelques boulets de calibre, nous en ignorons le nombre, nous savons seulement qu'il n'étoit pas considérable ; 250 barrils de poudre, du poids de 125 livres chaque. Cette poudre avoit été transportée, dans la nuit du 12 au 13 juillet, de l'Arsenal à la Bastille par les Suisses de Salis-Samade : elle fut d'abord déposée dans la cour, & le lendemain on la mit, en grande partie, dans le cachot de la tour de la liberté ; le reste fut porté dans la sainte-barbe, située sur la platte-forme.

Indépendamment de tous ces canons, de toutes ces munitions de guerre, le gouverneur avoit encore fait porter sur les tours, le 9 ou le 10 de juillet, six voitures de pavés, de vieux ferremens, comme couvertures, tuyaux de poëles, chenets, boulets qui n'étoient pas de calibre, trouvés dans les fossés, pour défendre les ap-

---

(1) *Biscayen* : balle grosse comme une bille de billard.

(2) *Boulet saboté* : boulet qui porte avec lui sa cartouche.

proches du pont dans le cas où la munition viendroit à manquer, & dans le cas où les assiégeans s'en approcheroient assez pour que le canon ne pût plus les atteindre; ce qui devoit nécessairement arriver, puisque malgré les précautions que M. de Launay avoit prises, de faire tailler pendant la nuit, quelques jours auparavant, les embrasures des canons d'environ un pied & demi, les deux canons placés à ces deux embrasures, en face du gouvernement, ne pouvoient pas être braqués plus près que sur le pont de l'avancé. C'est une de ces pieces qu'on nommoit *les pieces suédoises*, qui seule a été tirée.

Quelques jours auparavant on avoit fait réparer tous les pont-levis, fait enlever tous les gardes-fou, pour qu'ils ne pussent pas servir à passer le fossé, lorsque les ponts seroient levés. Ils avoient été transportés dans la cour du Puits; on a dû les y trouver.

L'on avoit également, quelques jours auparavant, transféré dans la troisieme Comté le nommé Tavernier, de la premiere Baziniere où il étoit depuis long-tems, pour pratiquer dans sa chambre des meurtrieres, d'où l'on pouvoit tirer sur le pont. Nous avons vu nous-mêmes ces préparatifs, & tout le monde peut les voir encore. Cette espece de barbacanne est pratiquée dans une des anciennes croisées de cette tour qui avoit été

condamnée : l'on a essayé d'y placer un fusil de rempart, ce qui heureusement n'a pu s'exécuter, parce que les ouvertures ne se sont pas trouvées assez grandes pour son calibre.

L'on a trouvé dans le logement du gouverneur une fenêtre donnant sur la cour du passage, & faisant face au quartier, fermée par des madriers de bois de chêne assemblés, à rainures & languettes, dans lesquels on avoit pratiqué cinq ou six ouvertures propres à y placer le canon d'un fusil. Le feu n'avoit point endommagé cette espece de retranchement : bien des personnes l'ont vu après la prise de la Bastille ; & M. Jallier, qui nous a rapporté ce fait, nous a assuré qu'il l'avoit fait observer à plusieurs personnes. Cette espece de meurtriere n'a été d'aucune utilité, puisque M. de Launay s'étoit retiré dans le fort même avant l'attaque. On ne pouvoit l'appercevoir de dehors, parce qu'elle étoit cachée par la jalousie qu'il avoit eu la précaution de faire baisser négligemment.

Les provisions de bouche consistoient en deux sacs de farine & un peu de riz. Il y avoit du bois, mais il n'y avoit d'autre four qu'un petit four à pâtisserie. Il n'y avoit d'autre eau que celle fournie par des canaux qui la prenoient dans un bassin extérieur. L'on pouvoit aisément ou l'intercepter ou l'empoisonner. Les fossés avoient bien un puits,

une efpece de fource ; mais que de dangers à courir avant d'y parvenir ! Dans la cour, dite *du Puits*, il y avoit également un puits ; nous ignorons fi l'eau en étoit potable.

Le matin, après bien des follicitations, quelques foldats qui manquoient de tout dans l'intérieur du château, obtinrent la permiffion de fortir un inftant pour aller prendre des provifions de bouche que leurs femmes leur apportoient. Deux d'entre eux, dont un tambour, furent arrêtés en dehors & conduits à l'hôtel-de ville : ils furent interrogés & mis en liberté. Ils font préfentement aux invalides.

La garnifon étoit compofée de 32 foldats du régiment de Salis Samade, commandés par M. Louis de Flue, lieutenant de grenadiers, de 82 foldats invalides, dont deux canonniers, de la compagnie de Monfigni : ils font actuellement, nous l'avons déjà dit, à l'hôtel des invalides, falle de Sainte-Croix : ce font eux qui nous ont donné toutes les notes que nous venons de rapporter, & le mémoire qui fuit, que nous allons copier littéralement.

Le 12 juillet, la révolution a commencé dans Paris : vers les fept heures du foir l'on s'affembla dans différens quartiers, & l'on prit les armes.

Le 13, à deux heures du matin, M. de Launay,

les fit prendre à la compagnie & la fit rentrer dans l'interieur, elle & 32 Suiffes qui étoient depuis quelques jours à la Baftille. Il fit fermer les portes du quartier, où la compagnie laiffa tous fes effets : on mit feulement en dehors deux foldats invalides, fans armes, pour veiller à l'ouverture & à la fermeture des portes donnant fur l'Arfenal & la rue Saint-Antoine. Ces deux foldats furent arrêtés & conduits à la ville dès le mardi matin 14. Après bien des dangers courus, des motions bien vives, faites à leur fujet par le peuple, ils ont obtenu leur liberté ; ils font préfentement à l'hôtel.

La garnifon refta dans l'intérieur de la Baftille toute la journée du 13. L'on mit des factionnaires par-tout où le gouverneur les crut néceffaires, & 12 hommes furent commandés pour monter fur les tours, afin d'obferver ce qui fe paffoit au-dehors.

Cette journée fut très-tranquille, fi l'on en excepte de mauvais propos tenus à plufieurs reprifes aux factionnaires par diverfes troupes d'individus qui paffoient. Entre onze heures & minuit l'on tira fept coups de fufil à balle fur ces mêmes factionnaires qui étoient fur les tours, ce qui caufa une petite alarme. M. de Launay entendant crier *aux armes*, y monta, accompagné de plufieurs bas-officiers, pour voir ce que ce pou-

voit être. On lui rendit compte de ce qui venoit de se passer : il resta une demi-heure, & n'entendant plus rien, il descendit avec les hommes qu'il avoit fait monter avec lui.

Le 14, sur les dix heures du matin, trois particuliers (1) vinrent à la grille de la Bastille, & dirent au soldat qui y étoit qu'ils vouloient parler au gouverneur, qu'ils étoient des députés de la ville. Le soldat les conduisit au petit pont-levis de l'avancé, & fit dire au gouverneur que trois députés de la ville, accompagnés d'une grande multitude, le demandoient. Le gouverneur & les autres officiers de l'état-major se présenterent au premier pont & le firent baisser. Mais le gouverneur voyant la foule immense qui suivoit ces députés, leur dit qu'ils ne pouvoient entrer que

---

(1) Ces trois particuliers étoient le sieur Belon, officier de l'arquebuse, & à ce qu'on croit un sergent des gardes de la ville, & un sergent aux gardes-françoises. Nous ne pourrions pas assurer s'ils se sont effectivement annoncés comme députés de la ville ; mais ce que nous pouvons certifier, c'est que dans les pieces pour servir à la rédaction du procès-verbal de l'hôtel-de-ville de ce jour, qui nous ont été communiquées par l'un de MM. les électeurs chargés de sa rédaction ; nous n'avons trouvé aucune trace de cette députation ; nous ne sommes pas plus instruits de son motif & de ses résultats.

trois, & qu'il alloit faire sortir pour ôtages quatre bas-officiers qui resteroient avec le peuple jusqu'au moment où les trois députés sortiroient de la Bastille. Les quatre bas-officiers sortirent, & les trois députés furent introduits. Ils étoient encore au gouvernement, lorsque M. de la Roziere (1) entra, également suivi de beaucoup d'individus de toutes classes, qui s'arrêterent dans la premiere cour vis à vis le pont de l'avancé. Aussi-tôt que les trois premiers députés furent sortis, M. de la Roziere parla à M. de Launay en ces termes :

« Je viens, Monsieur, au nom de la nation & » de la patrie, vous représenter que les canons » que l'on voit braqués sur les tours de la Bas-

(1) M. Thuriot de la Roziere avocat au parlement, premier électeur du district de Saint-Louis de la Culture, & député de ce même district à la Bastille, a bien voulu nous faire l'honneur de se rendre à un comité où nous avions appellé plusieurs citoyens de Paris qui s'étoient trouvés à l'affaire du 14, quelques invalides & soldats suisses qui formoient la garnison. A quelques erreurs près de notre part, qu'il nous a fait observer, & quelques-unes aussi de la sienne, dont il a été obligé de convenir, nous avons fini par nous trouver parfaitement d'accord sur les faits contenus dans le mémoire. M. de la Roziere nous a assuré qu'il avoit effectivement trouvé à la Bastille le sieur Belon qui étoit même alors à déjeûner, ou au moins à se rafraîchir avec M. de Launay.

» tille causent beaucoup d'inquiétude & répan-
» dent l'alarme dans tout Paris. Je vous supplie
» de les faire descendre, & j'espere que vous
» voudrez bien acquiescer à la demande que je
» suis chargé de vous en faire.

» Cela n'est pas en mon pouvoir, lui répondit
» le gouvernenr ; ces pieces ont de tout tems été
» sur les tours; je ne peux les en faire descendre
» qu'en vertu d'un ordre du Roi. Instruit déja
» des alarmes qu'elles causent dans Paris, ne
» pouvant pas les faire ôter de dessus leurs
» affuts, je les ai fait reculer & sortir des embra-
» sures ».

M. de la Roziere demanda au gouverneur la permission d'entrer dans la cour intérieure; M. de Launay la lui accorda, mais avec peine, & d'après l'invitation que lui en fit M. de Losme, major. Y étant entré, M. de la Roziere somma les officiers & soldats qu'il y trouva, au nom de l'honneur, de la nation & de la patrie, de faire changer la direction des canons & de se rendre. Sur la provocation même du gouverneur, les officiers & soldats jurerent qu'ils ne feroient pas feu & ne se serviroient pas de leurs armes, si on ne les attaquoit.

M. de la Roziere demanda ensuite & obtint du gouverneur la permission de monter sur les tours pour voir tout par lui-même & être dans le cas de rendre un compte plus fidele de sa

miffion aux citoyens qui l'avoient envoyé. Defcendu avec le gouverneur, il dit à haute voix dans la cour, en préfence des officiers & de la compagnie, qu'il étoit content, qu'il alloit faire fon rapport au peuple, qu'il efpéroit qu'il ne fe refuferoit pas à fournir une garde bourgeoife pour garder la Baftille conjointement avec les troupes qui y étoient. Il fortit du château, & rentra avec M. de Launay au gouvernement. Le peuple impatient de ne pas voir revenir fon député, le demanda à grands cris; auffi-tôt M. de la Roziere parut à une fenêtre, le calma, en lui difant que, dans un inftant, il alloit le joindre. En effet, quelques minutes après, il fortit.

Mais, une petite demi-heure après, quelle fut la furprife des officiers de l'état-major & la nôtre, en voyant arriver le peuple en foule, armé de fufils, de fabres, d'épées, de haches, &c. & criant : *nous voulons la Baftille; en bas la troupe*, en parlant aux foldats qui étoient fur les tours. Nous priâmes auffi honnêtement qu'il eft poffible, ces divers particuliers de fe retirer, & nous nous efforçâmes de leur faire connoître le danger auquel ils s'expofoient.

Malgré nos repréfentations, le peuple n'en fut pas moins obftiné. Deux hommes (1) monte-

(1) L'un de ces deux particuliers eft le fieur Louis Tournay, ancien foldat au régiment Dauphin, infanterie,

rent fur le toit du corps-de-garde, qui étoit à côté du petit pont-levis, couperent & casserent, à coups de hache, les chaînes du grand pont, tandis que d'autres hachoient & écrasoient le petit, ce qui nous obligea de leur dire fermement de se retirer, ou bien que l'on feroit forcé de faire feu fur eux. Ils parvinrent à baisser le grand & le petit pont de l'avancé. Enhardis par

& actuellement compagnon charon, chez le fieur Girard, rue de Bracque au marais. Nous l'avons confronté avec les foldats invalides qui, fans en avoir été prévenus, l'ont tous reconnu pour celui qui le premier étoit monté fur le pont de l'avancé avec une intrépidité dont on n'a jamais vu d'exemple. Il nous a rapporté & fa dépofition n'a point été démentie, qu'il étoit monté fur la maifon du fieur Riquet, parfumeur, que de-là il étoit paffé fur le mur auquel étoit adoffé le chemin des rondes, du mur fur le corps-de-garde, que de deffus le corps-de-garde il étoit defcendu dans la cour du gouvernement. Il a cherché dans le corps-de-garde les clefs du pont-levis qui n'y étoient plus. Il demanda & on lui fit paffer une hache, à l'aide de laquelle il brifa les verroux & ferrures, pendant que, de l'autre côté, on travailloit également à enfoncer les portes. Les ponts furent baiffés, mais les chaînes ne furent pas coupées, comme lés invalides, qui étoient à une trop grande élévation pour en bien juger, l'avoient cru. Outre ce trait de valeur infigne, puifqu'à chaque minute il pouvoit être tué par le feu de la place, fi par malheur pour lui on avoit tiré; le fieur Tournay a encore fait dans le courant de cette journée une infinité d'autres actions qui meriteroient toutes d'être connues.

ce succès, ils accoururent en foule au second pont pour s'en emparer, en faisant une décharge de mousquerie sur la troupe.

Nous fûmes forcés de faire feu sur eux pour les empêcher d'abattre le second pont, comme ils avoient abattu le premier. Ils prirent la fuite & ils se retirerent en désordre, une partie sous la voûte de la porte de bois, dans la cour de l'Orme, & une autre partie sous celle de la grille, d'où ils ont fait un feu continuel, sans cependant oser s'approcher pour attaquer le second pont.

Une heure après cette attaque, l'on entendit, du côté de l'Arsenal, le bruit d'un tambour, accompagné de cris & d'acclamations terribles. Nous apperçûmes aussi-tôt un drapeau escorté par une foule immense de citoyens armés. Ce drapeau resta dans la cour de l'Orme avec la plus petite portion de la troupe qui l'avoit accompagné; la plus considérable s'avança jusques dans la cour du gouvernement, en nous criant de ne pas faire feu, que c'étoient les députés de la ville qui vouloient parler au gouverneur, qu'ils le prioient de descendre. M. de Launay & les bas-officiers qui étoient alors sur les tours, leur crierent de faire avancer le drapeau & les députés de la ville, & d'engager le peuple à se retirer dans la cour du passage. Au même instant un bas-officier nommé Guyot de Fleville,

pour leur prouver que notre intention n'étoit pas de faire feu sur eux, retourna son fusil le canon bas & la crosse haute, & nous engagea à l'imiter, ce que nous fîmes sur le champ. Nous criâmes tous alors unanimement : « ne craignez » pas, nous ne ferons pas feu, restez où vous » êtes. Faites avancer votre drapeau & vos dé- » putés ; le gouverneur va descendre pour leur » parler. Nous allons baisser les pont levis pour » les faire entrer, & six de nous sortiront pour » vous servir d'ôtages ».

Après bien des prieres de la part des soldats invalides, le peuple s'arrêta, & les députés entrerent par la porte de bois dans la cour du passage, où ils ont dû voir tous les soldats sur les tours, la crosse du fusil haute, qui leur crioient d'entrer avec leur drapeau pour parler au gouverneur, en leur donnant leur parole d'honneur qu'ils ne feroient pas feu sur eux. Les députés ont dû voir également sur la platte-forme un pavillon blanc, en signe de paix & d'appel (1).

Les députés resterent dans cette cour environ dix minutes sans vouloir s'avancer pour parler au gouverneur, malgré la promesse des bas-offi-

(1) Les personnes qui étoient en dehors, nous ont bien dit avoir vu tous ces divers signaux ; mais il n'étoit pas possible d'entendre les invitations que les invalides assurent avoir faites.

ciers, qui leur crioient du haut des tours : « venez
» vous expliquer avec le gouverneur ; vous n'a-
» vez rien à risquer, nous répondons de vous sur
» notre tête ».

Sans écouter leurs propositions, les députés se retirérent dans la cour de l'orme, où ils resterent plus d'un quart-d'heure, ou à se consulter, ou à écouter ce que nous n'avions cessé de leur crier de ne pas s'en aller, qu'on leur remettroit la Bastille, s'ils étoient de vrais députés de la ville (1).

(1) Nous ne pouvons disconvenir qu'il se trouve une contradiction manifeste entre la déposition des invalides & un rapport fait à la ville par M. de Corny, que quelques réflexions pourront cependant parvenir à concilier : « en conséquence des délibérations prises par le
» comité permanent, &, en conséquence de ses ordres
» ( dit M. de Corny lui-même dans son rapport ), M. de
» Corny, assisté de M. de la Fleurie, du district des Filles
» St.-Thomas, de M. de Milly, du même district, de M.
» de Beaubourg, & de M. le comte de Piquot de Sainte-
» Honorine, qui avoient demandé à l'accompagner ; de
» M. Boucheron, du district Saint-Louis ; de M. Coutans,
» commissaire de police de la ville ; de M. Joannon qui
» portoit le drapeau ; de M. Six, architecte, & d'un
» tambour du régiment des Gardes-Françoises, se mit
» en marche pour la Bastille. Environ une heure & demie
» après M. de Corny revint à l'hôtel-de-ville & rendit
» compte que cette députation parlementaire avoit été
» exécutée, en partie, avec beaucoup d'ordre, mais non

Le

Le gouverneur nous dit: « vous devez voir, » Messieurs, que ces députés & ce drapeau ne

---

» sans danger & sans accident; qu'étant arrivés à l'ar-
» senal par la rue de la Cérisaye, & par la cour des
» poudres & salpêtres dans la cour de l'Orme, ils s'é-
» toient portés au milieu de cette cour, bien en vue de
» la platte-forme de la Bastille; que le drapeau de la
» ville avoit été signalé; qu'ensuite celui qui le portoit
» s'étoit acheminé avec le tambour vers le pont-levis;
» que le peuple s'étoit écrié qu'il falloit bien se garder
» d'entrer; que pendant ce tems M. de Corny avoit vu
» arborer sur la platte-forme de la Bastille un pavillon
» blanc; que les soldats armés avoient renversé leurs
» fusils la crosse en haut, & que les signes de paix &
» d'appel avoient été multipliés par les chapeaux; — que
» sous les auspices de ce commencement de réception
» amicale, M. de Corny & ses collegues avoient en-
» gagé le peuple à se retirer; que cette retraite com-
» mençoit à s'exécuter, lorsque, malgré la foi observée
» rigoureusement dans tous les cas de députation parle-
» mentaire, au préjudice de celle des signaux de paix,
» M. de Corny & ses collegues virent pointer une piece
» de canon (qui ne fut pas tiré,) sur la cour de l'Orme,
» & ils reçurent dans le même moment une décharge
» de mousqueterie qui tua trois personnes à leurs pieds.»
C'est une question que nous ne nous permettrons pas de juger, celle de savoir si la décharge de mousqueterie, que M. de Corny dit avoir été faite sur la députation dont il étoit membre, l'a été avec connoissance de cause. Nous observerons cependant que les invalides, après leur avoir

» sont pas de la ville; c'est sûrement un drapeau
» dont le peuple s'est emparé & dont il se sert

---

fait lecture du rapport de M. de Corny, nous ont assuré de nouveau qu'on ne fit feu sur les assaillans, qui se présenterent une seconde fois pour attaquer le second pont, que lorsque la députation fut partie. Voici peut-être d'où vient cette double erreur; le drapeau & le tambour s'étant retirés de la coûr du Passage dans celle de l'Orme où étoit resté M. de Corny, il peut se faire que les invalides aient cru que la députation qui étoit venue avec eux jusques dans cette cour du Passage, s'étoit également retirée. Le sieur Benoît, maitre teinturier, rue de la Tournelle, n°. 48, place Maubert, qui étoit alors à la Bastille, & qui s'est porté comme les autres à l'attaque du second pont, nous a assuré que la décharge de mousqueterie n'avoit effectivement été faite qu'à cette époque; sans cependant avoir pu nous dire si la députation étoit retirée ou non.

M. Boucheron, du district de Saint Gervais, l'un des co-députés de M. de Corny, nous a dit que lui & une autre personne furent les seuls de cette députation qui s'avancerent jusqu'au second pont-levis; que les autres membres étoient restés sous la voûte de la cour de l'Orme. Le drapeau & le tambour n'étoient pas placés précisément auprès de ces députés; M. Boucheron nous a même assuré qu'il ne put savoir alors ce qu'ils étoient devenus. Il a ajouté qu'on avoit fait feu sur la députation (il appelle députation son collegue & lui), & que malgré ses instances le feu des assiégeans n'avoit presque pas discontinué. M. Boucheron a eu plusieurs personnes tuées ou

» pour nous surprendre. Si c'étoient vraiment » des députés, ils n'auroient pas hésité, d'après » les promesses que vous leur avez faites, de » venir me faire part des intentions de l'hôtel-» de-ville ».

Les députés ne resterent pas plus d'un quart-d'heure dans la cour de l'orme (1) ; ils partirent

---

blessées autour de lui; ce qui prouve que ce démembrement de députation n'étoit ni isolé, ni en évidence. Après avoir rendu au zele & au courage de M. Boucheron la justice qu'ils méritent, nous ajouterons quelques propositions qui serviront de complément à nos observations précédentes sur la députation de M. de Corny. Si cette députation ne s'est pas présentée en entier, mais seulement deux membres qui n'avoient point de signe caractéristique de leur mission, si le drapeau & le tambour les ont abandonné, si le feu des citoyens contre les assiégés a toujours continué, ne pouvoit-on pas croire de l'intérieur, d'abord que la députation étoit partie, si le tambour & le drapeau s'étoient effectivement retirés; & même, dans le cas contraire, que la députation n'étoit pas une députation avouée par la ville, puisque les hostilités continuoient toujours. Nous laissons cette question à juger au lecteur; nous ne nous permettons pas de scruter les intentions.

(1) Il y eut encore une autre députation de la ville dont les invalides ne parlent pas, parce qu'ils n'ont pas pu l'appercevoir; comme on peut s'en convaincre par l'extrait du procès-verbal de l'hôtel-de-ville que nous allons copier fidellement. « Le comité permanent de la

emmenant avec eux une très-petite partie des perſonnes qui les avoient accompagnés. La plus grande reſta, & rempliſſoit les trois cours de l'Orme, du paſſage & du gouvernement. Les députés partis, le peuple ſe porta en foule à l'at-

---

» milice pariſienne, conſidérant qu'il ne doit y avoir à » Paris aucune force militaire qui ne ſoit ſous la main » de la ville, charge les députés qu'il adreſſe à M. le » marquis de Launay, commandant de la Baſtille, » de lui demander s'il eſt diſpoſé à recevoir dans cette » place les troupes de la milice pariſienne, qui la » garderont de concert avec les troupes qui s'y trou- » vent actuellement, & qui feront aux ordres de la » ville. » — Fait à l'hôtel-de-ville ce 14 Juillet 1789. *Signé* de Fleſſelles, prévôt des marchands & préſident du comité; de la Vigne, préſident des électeurs, &c.

*Nota.* Cet arrêté a été porté à la Baſtille par MM. de la Vigne, l'abbé Faucher, Chignard, électeur; Botti-dout, député-ſuppléant de Bretagne aux états-généraux: ces quatre commiſſaires ſe ſont préſentés trois fois & ont pénétré juſque ſous la voûte d'entrée du côté de la rue Saint-Antoine. Ils ont été témoins du carnage qui ſe faiſoit autour d'eux, tandis qu'ils faiſoient lecture de l'arrêté aux citoyens armés. Il étoit environ une heure après-midi quand ils ſe ſont retirés, n'ayant pas pu pénétrer juſqu'à M. de Launay, & ils ſont revenus en rendre compte à l'hôtel-de-ville.

L'on aſſure qu'il y a également eu une députation de Saint-Paul, mais qui n'a pas été connue, parce qu'elle eſt reſtée en route.

taque du ſecond pont, réſolu de l'abattre comme le premier. Les bas-officiers crioient des tours, aux aſſaillans, de ne pas avancer, qu'on alloit faire feu ſur eux; mais ceux-ci ne vouloient rien entendre. A leurs cris, à leur acharnement, la compagnie penſa que les députés, qui venoient de ſe préſenter, n'étoient pas des députés de la ville. Le gouverneur ordonna de faire feu : cette décharge les diſperſa, & pluſieurs reſterent ſur la place.

Ils ne ſe retirerent pas loin, & continuerent à tirer ſur les bas-officiers poſtés ſur les tours. Ce fut alors qu'ils commencerent à briſer, à coups de hache, les portes du quartier; incommodés par le feu de la place, ils ne purent les enfoncer toutes; ils les abandonnerent, coururent forcer celles de derriere, & pillerent le quartier.

Une heure après ils amenerent trois voitures de paille, & mirent le feu au corps de-garde avancé, au gouvernement & aux cuiſines. Ce fut dans ce moment que l'on tira un coup de canon à mitrailles, le ſeul qui ſoit parti de la Baſtille pendant le combat qui a duré 5 heures. On ne ſe défendit qu'avec des fuſils (1). Quel

(1) Il nous a paru démontré par la dépoſition des invalides, des ſuiſſes, des porte-clefs, & de quelques aſſiégeans qui n'ont pas quitté la place, qu'on n'avoit

avantage prétendoit on retirer de cet incendie; il étoit plus préjudiciable qu'utile aux assiégeans & loin de faciliter la prise de la Bastille, il servoit à la défendre, & à rendre le second pont imprénable (1).

---

effectivement tiré que ce coup de canon de la Bastille. L'on a pu confondre le canon avec le fusil de rempart qui étoit placé, comme nous l'avons dit, au trou pratiqué dans le tablier du grand pont-levis, & dont on effectivement fait plusieurs décharges. On a pu également confondre, à une certaine distance, le bruit du canon avec celui de la mousqueterie qui partoit de la platte-forme & de beaucoup de creneaux. Les officiers de l'état-major & de la compagnie ont eux-mêmes fait le coup de fusil. Ce qui a pu contribuer à accréditer cette erreur, c'est que le canon des assiégeans ne rencontrant pas toujours la Bastille passoit quelquefois pardessus, & les boulets étoient portés fort loin au-delà. Le sieur Riquet, parfumeur, sur le logement duquel le sieur Tournay est monté pour briser les ferrures du pont, a eu ses planchers enfoncés par les canons placés à la porte qui sépare la cour de l'avancé de la cour de l'Orme. Ce citoyen a perdu dans cette journée tout ce qu'il possédoit; ses meubles, ses marchandises, ses effets, tout a été pillé; il ne lui est resté que ce qu'il avoit sur le corps. Nous ne le recommandons à la générosité de ses concitoyens que parce nous nous sommes assurés nous-mêmes de l'étendue & de la réalité de ses pertes.

(1) Cet incendie étoit effectivement si nuisible aux assiégeans, que le nommé Reole, mercier près Saint-

C'eſt alors que nous vîmes paroître les Gardes-françoiſes qui placerent, dans la cour de l'Orme, deux pieces de 4, un canon plaqué en argent venant du garde-meuble & un mortier. On plaça encore deux pieces à la porte qui communique au jardin de l'Arſenal (1). On nous a aſſuré depuis la reddition du Fort que ces pieces avant d'être où nous les avons vues, avoient été placées près de la pompe & du paſſage de Leſdiguieres &

---

Paul, M. Elie, officier de la Reine, & trois ou quatre autres citoyens furent pour retirer ces voitures. Ils en écarterent une ; mais la ſeconde leur préſentoit plus de difficultés, elle étoit en face du pont dormant & bouchoit préciſément l'entrée du fort. Le nommé Reole parvint, à lui ſeul, à retirer cette voiture enflammée, après avoir perdu deux de ſes camarades tués roides à côté de lui. En nous faiſant part, dans un mémoire qu'il nous a remis, de cette belle action, il nous a ajouté qu'elle nous feroit certifiée par un témoin oculaire, M. Elie, que nous avons nous-mêmes conſulté. Un inſtant après l'on braqua deux pieces de canon vis-à-vis le grand pont, elles furent tirées ſans l'endommager. Le ſieur Reole a avoué & reconnu pour ſon compagnon d'armes, pendant toute cette journée, le ſieur Roſſignol, orfévre, rue Charenton, vis-à-vis les Quinze-Vingts.

(1) Quant au placement, au nombre, & au calibre des pieces de canons, nous nous ſommes permis de rectifier le mémoire des invalides, mais en leur préſence, & contradictoirement avec les perſonnes qui en faiſoient elles-mêmes le ſervice.

du cul-de-sac Guemenée. Cet appareil redoutable n'eût pas suffi pour réduire la Bastille, si la garnison, quoique trop peu nombreuse pour la défendre, eut eu à combattre des ennemis de l'Etat & de la Nation. Depuis 48 heures nous n'avions d'autres vivres que ceux qui se trouverent au quartier lorsque le gouverneur nous le fit quitter.

Nous ne devons pas oublier de citer les nommés Ferrand & Bequard, qui sauverent la ville de Paris du plus grand des malheurs. Vers les 4 heures du soir, le gouverneur vivement sollicité par les bas-officiers de rendre la Bastille, voyant lui-même qu'il ne pouvoit plus long-tems en soutenir le siége, manquant de vivres, prit la mêche d'une des pieces de canon de la cour intérieure pour mettre le feu aux poudres qui étoient dans la tour de la Liberté, ce qui auroit immanquablement fait sauter une partie du fauxbourg Saint-Antoine, & toutes les maisons voisines de la Bastille, si ces deux bas-officiers ne l'eussent empêché d'exécuter son dessein : ils lui présenterent la bayonnette & le firent retirer. Le nommé Ferrand repoussa de l'entrée de la sainte-barbe le gouverneur, qui descendit alors à la tour de la Liberté d'où il fut également repoussé par le nommé Bequard (1).

---

(1) Le nommé Ferrand existe encore, & ses cama-

C'eſt alors que M. de Launey demanda à la garniſon le parti qu'il falloit prendre, qu'il n'en

---

rades en ſa préſence nous ont confirmé ces faits. Quant au malheureux Bequard, dès qu'on eut ouvert la porte, il reçut deux coups d'épée & eut le poignet abbatu d'un coup de ſabre. Sa main fut portée en triomphe dans toutes les rues de Paris ; l'on a cru pendant long-tems que c'étoit celle d'un porte-clefs. Il fut arraché de la Baſtille & conduit à la Grêve où il a été pendu. Si, d'après les preuves que nous en avons, on ne peut pas révoquer en doute la belle action de ce Bequard, quelle famille a plus de droits que la ſienne à la commiſération publique ? Il a laiſſé dans l'indigence une femme & des enfans, dont il étoit l'unique ſoutien.

Le nommé Trecourt, porte-clefs, nous a dit n'avoir point été témoin de l'action du nommé Bequard, que nous venons de rapporter ; mais il lui a entendu dire dans un moment où le bruit couroit déja dans l'intérieur de la Baſtille que M. de Launay vouloit la faire ſauter, que s'il avoit l'imprudence de faire ſeulement un geſte qui décelât ſon intention, il lui paſſeroit ſa bayonnette au travers du corps. Dans un moment où ce porte-clefs étoit occupé à donner du vin aux ſoldats, le gouverneur décela ſon intention & ſaiſit effectivement cette meche ; c'eſt alors que le nommé Bequard ſe mit ſur ſon paſſage & l'arrêta ; ce fait nous a été confirmé par les ſuiſſes de Salis-Samade. M. de Launay, depuis long-tems, avoit perdu la tête ; ſon projet n'étoit que fol, ſans être à redouter. Il n'avoit pas la clef des poudres ; elle étoit entre les mains d'un porte-clefs qui n'étoit pas à beaucoup près diſpoſé à la lui livrer. Ce Bequard avoit reçu

voyoit pas d'autre que de se faire sauter plutôt que de s'exposer à être égorgé par le peuple, à la fureur duquel on ne pouvoit échapper, qu'il falloit remonter sur les tours, continuer de se battre & se faire sauter plutôt que de se rendre (1).

Les soldats lui répondirent qu'il étoit impossible de se battre plus long-tems, qu'ils se résigneroient à tout plutôt que de faire périr un aussi grand nombre de citoyens, qu'il étoit plus à propos de faire monter le tambour sur les tours pour rappeller, d'arborer un drapeau blanc, & de capituler. Le gouverneur n'ayant pas de drapeau (2) donna un mouchoir blanc. Les nommés Rouf & Roulard, monterent sur les tours, arborerent le drapeau, firent trois fois le tour de la platte-forme avec le tambour qui rappelloit, ce qui dura environ un quart-d'heure ; le peuple faisoit un feu continuel sans faire attention au drapeau ni au rappel.

---

un coup de feu dès le commencement de l'attaque, il est descendu pour se faire panser & n'a pas tiré un seul coup de fusil.

(1) Les porte-clefs, tous les soldats qui étoient dans l'intérieur, nous ont assuré que M. de Launay avoit parlé plusieurs fois de se faire sauter, qu'il avoit même demandé, comme une grace, un seul barril de poudre qui lui avoit été refusé.

(2) Il n'avoit pas prévu le besoin qu'il en auroit.

Un quart-d'heure après que les Invalides & le tambour furent descendus, les assiégeans voyant que l'on ne failoit plus feu d'aucun côté de la Bastille (1), s'avancerent en faisant toujours des décharges jusqu'au pont de l'intérieur & en criant, abaissez le pont. L'officier Suisse leur adressa la parole à travers une espece de créneau qui se trouvoit auprès du pont-levis, & leur demanda de sortir avec les honneurs de la guerre; on lui répondit que non. Ledit officier écrivit la capitulation & la passa par le même trou, en disant, qu'on vouloit bien se rendre & poser les armes, si toutefois on promettoit de ne pas massacrer la troupe; l'on se mit à crier : abaissez votre pont, il ne vous arrivera rien (2).

(1) Nous n'avons pu mettre d'accord, sur ce point, les assiégeans & les assiégés. Est-ce de l'intérieur des tours? est-ce de la cour que l'on a fait feu? Nous l'ignorons. Dans la confusion qui régnoit alors, étoit-il bien possible aux citoyens armés de distinguer leur feu d'avec celui de la place.

(2) Cette capitulation étoit conçue en ces termes : « Nous avons 20 milliers de poudre, nous ferons sauter » la garnison & tout le quartier si vous ne l'acceptez. » On fut chercher une grande planche que l'on plaçât sur le fossé, & le nommé Réole, que nous avons déja eu occasion de citer, la reçut & la remit au sieur Elie qui la lut à haute voix. Le sieur Elie leur a crié : foi d'officier nous l'acceptons, baissez vos ponts. Au même

C'eſt ſur cette promeſſe que le gouverneur donna la clef du petit pont-levis, qu'il avoit dans ſa poche, au nommé Gaiard, caporal, & Pereau, bas-officier, qui ouvrirent la porte & baiſſerent le pont. Il eſt certain que ſi l'on eut prévu ce qui alloit arriver, on n'auroit baiſſé le pont que quand on auroit apporté une capitulation par écrit, bien en regle & ſignée de la ville.

La porte ne fut pas plutôt ouverte que le peuple ſe précipita dans la cour, ſe jetta ſur les Invalides qui avoient dépoſé leurs armes le long du mur à droite en entrant. Les Suiſſes étoient de l'autre côté, mais ils échapperent à ce premier mouvement; couverts de ſarreaux de toile, on les prit pour des priſonniers. D'ailleurs on ne les avoit pas vus, ils n'étoient pas montés ſur

---

inſtant un particulier, dont on n'a pu nous dire le nom, a voulu également paſſer ſur la planche, & avec un bâton armé agrandir le trou par lequel on avoit paſſé la capitulation ; le pied lui gliſſa & il tomba dans le foſſé griévement bleſſé. Le petit pont-levis fut alors baiſſé : on le fixa en fermant les verroux, & les aſſiégeans, preſque tous bourgeois, s'y porterent en foule & le couvrirent en un inſtant. Ce ne fut que quelques minutes après que la porte fut ouverte, & ce ne fut que quand ils furent entrés dans la Baſtille que le grand pont fût baiſſé. *Extrait du mémoire du nommé Réole.*

les tours; ils étoient dans la cour où ils faifoient un feu continuel, tant par les crénaux que par des trous qu'ils avoient pratiqués dans le pont-levis (1).

Le peuple étoit tellement aveuglé qu'il fe portat en foule dans le logement des officiers de l'état-major, en brifa les meubles, les portes, les croifées. Pendant ce tems, des citoyens qui étoient dans la cour tiroient fur ces mêmes citoyens qu'ils prenoient pour des gens de la garnifon : il y en eût plufieurs de tués (2).

---

(1) De ces 32 fuiffes, il y en a encore 10 à 12 répandus dans les divers diftricts de Paris. Nous en avons fait venir plufieurs, ils font convenus avec nous des faits contenus dans ce mémoire. Aucun d'eux n'a été tué pendant le combat; un feul l'a été après. Le hafard a voulu que ce fut celui qui avoit placé, chargé & pointé le fufil de rempart qui a fait tant de ravage. Il avoit été embarqué pendant plufieurs années de la guerre derniere, & il avoit appris, fur les vaiffeaux du roi, la manœuvre du canon. Se fentant probablement plus coupable que fes camarades, dès que le pont-levis fut baiffé, il voulut fuir, il fut tué dans la cour du paffage d'un coup de fabre ou d'un coup de bayonnette. Le refte du détachement fut conduit à l'hôtel-de-ville; les gardes-françoifes demanderent & obtinrent leur grace.

(2) Monté en haut des tours, dit le nommé Réole dans fon mémoire, pour faire voir à mes concitoyens que nous étions victorieux, un de mes amis que je tenois

Les Invalides furent conduits comme des esclaves dans plusieurs endroits de Paris ; 22 furent menés à l'Hôtel-de-Ville. Après des humiliations & des tourmens de toute espece, ils y virent en y arrivant deux de leurs camarades pendus. Ce spectacle leur fut plus sensible que la mort. On les présenta à un officier de ville, qui leur dit : « Vous » avez fait feu sur vos concitoyens, vous méritez » d'être pendus, & vous le serez sur le champ ». A l'instant des voix s'éleverent de toutes les parties de la place, qui crioient : *Livrez nous-les que nous les pendions.* Aussitôt des Gardes-françoises (1) ont demandé notre grace, & le

---

dans mes bras, pour lui témoigner ma joie, reçut une balle dans la bouche & tomba mort à mes pieds. C'est alors qu'on fit monter un garde-françoise sur un canon pour nous faire reconnoître & pour qu'on cessât le feu.

(1) C'est en grande partie au sieur Marqué, ci-devant sergent de grenadiers au régiment des Gardes-Françoises, & actuellement sous-lieutenant de la compagnie de grenadiers soldée, casernée à la porte Saint-Antoine, que les invalides sont redevables de ce bienfait signalé. Après avoir, conjointement avec ses camarades (comme il nous l'a rapporté lui-même), demandé & obtenu leur grace, il les fit placer au nombre de 22 & 11 petits suisses au milieu du détachement qu'il commandoit, & les conduisit par la place des Victoires, malgré le peuple qui vouloit qu'on les promenât au Palais-Royal, jusqu'à la nouvelle France. Soldats, citoyens, hommes, voilà la véritable

peuple revenu à lui-même nous l'a accordée. Nous nous reposâmes environ une demi-heure, & les Gardes-françoifes nous efcorterent eux-mêmes jufqu'à la Nouvelle France dans une de leurs cafernes, où ils nous ont fait donner à fouper & à coucher : nous y pafsâmes la nuit fort tranquilement, & le lendemain matin nous partîmes pour nous rendre à l'Hôtel.

Il eft aifé de voir que la Baftille n'a pas été prife d'affaut. L'on n'a point fait de brêche ; nous défions qui que ce foit de le prouver ; l'on eft entré lorfque nous avons eu baiffé le pont, & M. Elie eft le premier militaire que nous ayons vu dans la cour (1).

---

gloire. Ennemis pendant le combat ; mais amis après la victoire.

(1) M. Elie eft officier au régiment de la Reine, infanterie ; c'eft lui qui a reçu & lu la capitulation. Les perfonnes entrées en même-tems que lui font, le fieur Hulin, de la buanderie de la reine ; le fieur Maillard, fils d'un huiffier à cheval ; les nommés Tournay, Réole, François, Louis Morin, garçon boulanger, rue Saint-Avoie, n°. 16, qui s'eft comporté pendant toute l'affaire avec un courage fans bornes comme fans exemple. L'on nous a encore nommé le fieur Imbert, horloger, quelques Gardes-Françoifes, & une infinité d'autres citoyens qui feroient tous également entrés les premiers, fi la porte eût été plus grande, & qui fe font fuivis avec tant

Les Invalides n'ignorent pas tout ce qu'on leur impute; peut-être reviendra-t-on fur leur compte quand on faura les circonftances fâcheufes dans lefquelles ils fe font trouvés. S'ils réfiftoient plus long-tems aux ordres du gouverneur, ils devoient être fufillés par les Suiffes (1); il falloit donc

de rapidité, qu'il nous eft de toute impoffibilité d'affigner à chacun fa véritable place. Nous fommes chargés par les foldats invalides de publier que les premieres perfonnes entrées, les ont traités avec beaucoup d'humanité, qu'elles ont fauté au cou des officiers de l'état-major en figne de paix & de reconciliation; qu'elles ont fait tout ce qui dépendoit d'elles pour faire tenir les articles de la capitulation, mais que le peuple ne le leur a pas permis. Il eft bien excufable de s'être oublié dans un moment où quelquefois le foldat le mieux difcipliné s'oublie lui-même; il n'avoit d'ailleurs peut-être pas été à portée d'entendre les circonftances de la capitulation; il avoit la tête montée; il vouloit fe battre, & il fentoit, pour ainfi dire, un fecret déplaifir de voir que la reddition de la place alloit lui enlever cette jouiffance. Il étoit comme ces joueurs paffionnés qui n'aiment à lutter que contre des gens de leur force, & qui font défefpérés quand l'inexpérience de leur adverfaire fait finir trop promptement la partie.

(1) Les fuiffes de Salis-Samade que nous avons appellés, nous ont affuré en préfence de M. de la Roziere, qu'effectivement leur officier leur avoit demandé en allemand s'ils

qu'ils

qu'ils fusillassent les Suisses, & qu'ils trempassent leurs mains dans le sang des officiers qui les commandoient.

Les Invalides ont perdu tout ce qu'ils possédoient; leur quartier a été entiérement dévasté.

La garnison n'a perdu qu'un seul homme pendant le combat, le nommé Fortumé tué roide sur les tours. Il y a eu trois ou quatre soldats invalides légerement blessés.

---

feroient feu sur les invalides, dans le cas où ces derniers ne voudroient pas exécuter les ordres du gouverneur, & qu'ils lui avoient répondu qu'oui. Ces suisses ne parlent pas très-bien françois, & ce fait nous ayant été de la plus grande importance, nous avons fait venir un allemand qui leur a servi d'interprete : d'après les dépositions générales, il paroit que cet officier, aux talens militaires duquel on rend d'ailleurs justice, a été une des causes principales de tous les malheurs qui sont arrivés. Sans lui, sans ses conseils perfides au gouverneur, sans ses menaces aux soldats, la place se seroit rendue deux heures auparavant. Il n'avoit pas de frere, d'ami parmi la foule de citoyens qu'il faisoit égorger, il ne reconnoissoit alors que les ordres du roi, de qui il tenoit sa place & ses appointemens, sans réfléchir à la premiere source d'où provenoit l'argent qui servoit à le payer. Il étoit étranger, voilà son excuse; mais cette même excuse doit être d'un grand poids aux yeux de l'assemblée nationale pour éloigner les troupes étrangeres, quand il sera question de constituer le pouvoir militaire.

*ÉTAT des Personnes tuées* ou *blessées après la reddition de la Place.*

M. de Launey, gouverneur, décapité à la Greve;

M. de Losme-Salbray, major, tué à la Grêve, vis-à-vis l'Arcade-Saint-Jean;

M. de Miray, aide-major, tué rue des Tournelles;

M. Person (1), lieutenant de la compagnie, tué sur le Port-aux-Bleds;

M. Caron, lieutenant de la même compagnie,

---

(1) C'est dans la poche de cet officier qu'on a trouvé la croix de Saint-Louis qui fut attachée à la boutonniere du sieur Dubois, alors fusilier au régiment des Gardes-Françoises, compagnie de Brache, & présentement capitaine de la compagnie soldée du district des Barnabites. Avant la reddition de la place, M. de Person avoit mis sa croix dans sa poche, probablement pour n'être pas reconnu. Le 3 Septembre, le district des Barnabites l'a fait présenter à M. le marquis de la Fayette & le soldat à qui elle avoit été donnée, persuadé que ce sont les belles actions qui honorent & non pas les décorations, s'est contenté de l'avoir méritée.

M. de Launey n'avoit ce jour-là qu'un simple ruban; c'est par erreur que l'on a répandu que la croix donnée à ce garde-françoise étoit la sienne. La croix de Saint-Louis de M. de Launey a été trouvée le lendemain chez lui, attachée à un de ses habits, par le sieur Alexandre de Baran, qui l'a déposée entre les mains des officiers de son district. Le sieur de Baran qui nous a avoué ne s'être

blessé en quatre endroits différens, conduit à l'Hôtel-Dieu (1) ;

Le nommé Dumont, soldat-invalide, massacré dans le Château, mort la nuit suivante à l'Hôtel-Dieu ;

Les nommés Asselin & Bequard, pendus à la Greve (2).

Ici finissent le mémoire & les renseignemens qui nous ont été fournis par les soldats-invalides.

Nous avons oublié dans notre rapport de parler du nommé Aubin Bonnemere, ancien soldat au régiment Royal-Comtois, infanterie, passage Lesdiguieres, qui a beaucoup contribué à l'enfoncement des portes le moment après que le nommé Tournai eut abattu le pont-levis ; ils ont conjointement repoussé deux invalides qui avoient essayé de relever les ponts qu'ils venoient d'abattre (3).

point trouvé au siege de la Bastille, a par-devers lui des certificats authentiques des services signalés qu'il a rendus à ces concitoyens dans la journée du 15.

(1) Cet officier est sorti de l'Hôtel-Dieu parfaitement guéri, & est actuellement aux invalides.

(2) On a cru pendre les deux canonniers, & on s'est trompé.

(3) Ce pont, en retombant, tua un homme, & en écrasa un autre. C'est dans ce moment qu'une de ses chaînes fut

Nous avons également oublié de parler du nommé Degain, qui étoit présent à la capitulation, & qui prétend s'être emparé de M. de Launey & l'avoir escorté jusqu'à la rue Saint-Paul, où on le lui arracha d'entre les mains. Que le nommé Degain, que tous ceux qui comme lui se font un titre d'être entrés les premiers à la Bastille, & d'avoir les premiers mis la main sur les officiers, apprennent de nous, que ce n'est pas-là où étoit la véritable gloire; elle étoit en montrant de l'intrépidité pendant l'attaque, & de l'humanité après la victoire. Tout le monde pouvoit entrer dans une forteresse ouverte & qu'on ne défendoit plus; tout le monde pouvoit arrêter des officiers, des soldats désarmés. Le nommé Degain, heureusement pour sa gloire, prétend avoir fait dans le courant de cette journée une infinité d'autres belles actions. Ce Degain nous a confirmé tout ce que nous avons dit des circonstances de la capitulation.

La déposition du sieur Cholat, marchand de vin, rue des Noyers-Saint-Jacques, paroît diamétralement opposée à celle du sieur Degain;

---

cassée. Les Invalides n'avoient point reçu ordre de le relever; ils étoient sortis pour aller prendre des vivres que leurs femmes leur apportoient; & en rentrant, ils essayerent de remettre dans leur place un pont que le nommé Fournier avoit déja fait baisser. Ils furent mis en fuite, & ne purent même rentrer dans la forteresse.

nous allons tâcher cependant de les concilier; mais non pas pour ce qui regarde la perſonne du ſieur de Launey. Nous croyons fermement & nous le diſons de même que, ſur cet article, le ſieur Degain nous en a impoſé. Si nous avions un témoin à conſulter, de préférence à tout autre, ce feroit le ſieur Cholat; ſa franchiſe, ſa bonhommie, ſa figure, ſon âge (il a plus de 50 ans), tout en lui ſéduit & eſt fait pour inſpirer la confiance. Il n'a point d'ambition que celle de la gloire; il avoue ne ſavoir ni lire ni écrire, ne pouvoir par conſéquent occuper de place d'officier, il ne déſire, il ne demande qu'une ſimple diſtinction honorifique. Il eſt de Grenoble; il y a vu faire l'exercice du canon, il en a profité. Il commandoit une piece placée dans le jardin de l'Arſenal; il en a fait lui-même quatre décharges avant qu'on eut arboré le pavillon ſur les tours. Il nous a avoué en avoir fait quatre autres après avoir vu ce même pavillon: ce qui prouve, comme nous l'avons déjà dit, que, malgré l'intention qu'avoit la place de ſe rendre, le feu des aſſiégeans continuoit toujours. Depuis l'impreſſion des premieres feuilles de notre ouvrage, nous avons appris que l'on avoit tellement fait boire les Invalides, que pluſieurs d'entr'eux étoient ivres; dans cet état, il pourroit bien ſe faire qu'ils euſſent fait feu ne ſachant même pas ce qu'ils faiſoient.

Le ſieur Cholat voyant qu'on ne tiroit plus d'aucun côté de la Baſtille, paſſa auprès du gouvernement en feu, & pénétra par la petite grille de fer qui communiquoit à l'Arſenal juſqu'au ſecond pont de la Baſtille. Quelque tems après y être arrivé, ce ſecond pont fut baiſſé, & il entra dans l'intérieur avec beaucoup de gens armés qui l'accompagnoient. Il étoit ſi troublé, qu'il avoue n'avoir rien vu, rien entendu. Il connoiſſoit le gouverneur, il avoit été autrefois appellé à la Baſtille pour un interrogatoire, il le chercha, s'en empara, & le conduiſit juſqu'au Petit-Saint-Antoine, où il fut obligé de l'abandonner pour des raiſons relatées fort au long dans un mémoire qu'il nous a remis, & dont nous donnerons communication, ainſi que de toutes les autres pieces qui nous ont ſervi à faire cette hiſtoire, aux perſonnes qui voudront venir les conſulter.

Le ſieur Cholat ne connoît pas le ſieur Degain pour ſon ſecond, mais bien le ſieur Hulin, encore il n'oſe pas l'atteſter. Il eſt fort indifférent pour nous & pour l'hiſtoire de ſavoir qui a mis le premier la main ſur le gouverneur; mais il eſt d'autres contradictions plus importantes qui réſultent de la dépoſition du ſieur Cholat que nous allons chercher à concilier; nous eſpérons y réuſſir.

Le ſieur Cholat n'a point entendu parler de

capitulation. Il eſt entré par le *grand pont-levis*; & en y entrant il a même vu deſſous un homme en veſte bleue qu'il a pris pour un invalide; c'étoit probablement le même qui étoit tombé de deſſus la planche placée ſur le foſſé. Le ſieur Elie & beaucoup d'autres aſſurent au contraire qu'il y a eu une capitulation (ce premier en a encore l'original) & qu'ils ſont entrés par le *petit pont-levis*. Voici comme nous concilions ces deux verſions différentes. Le ſieur Elie a reçu la capitulation, & peu de tems après il eſt entré dans la Baſtille. Le ſieur Cholat qui, malgré le pavillon arboré, malgré la ceſſation du feu de la place, tiroit toujours ſon canon, & qui ne voyoit pas & qui ne pouvoit pas voir ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur des cours, ne ſavoit pas quand il s'eſt préſenté au *grand pont levis* & qu'on l'a baiſſé, qu'il étoit déjà entré par le *petit pont-levis* beaucoup d'autres perſonnes, & que c'étoit ces mêmes perſonnes qui, de l'intérieur, faiſoient baiſſer le *grand pont-levis*. Le ſieur Cholat dit qu'il eſt entré avec beaucoup de gens armés qui, par cette raiſon, ſe placerent devant lui qui n'avoit qu'un ſimple couteau de chaſſe; il dit qu'en entrant il n'a rien pu voir, rien diſtinguer, & qu'il ne s'eſt occupé que de la recherche du gouverneur qu'il connoiſſoit. Nous ne lui conteſtons pas cette gloire, puiſqu'il

croit que c'en est une, & même nous présumons que les autres personnes qui veulent la lui ravir se sont peut être trompées en arrêtant un autre officier pour le gouverneur qu'elles ne connoissoient pas. Ce témoin nous a confirmé ce que nous avions avancé, que les assiégeans avoient fait encore plusieurs décharges dans l'intérieur même de la Bastille. Dans tous les cas, nous pouvons assurer les personnes qui voudroient recueillir des notes sur cette journée, que le sieur Cholat est un des meilleurs témoins à consulter. Nous séparons aussi de la classe ordinaire le nommé Tournai, que tout le monde reconnoît, & dont les dépositions n'ont pas éprouvé les plus légeres contradictions.

Il en est de même du sieur Elie qui, par son état, étoit plus fait que personne pour bien juger. Il croit, & son opinion n'est pas sans quelque fondement, que c'est à son uniforme qu'on a dû la capitulation. Son habit a, pour ainsi dire, tenu lieu de garant aux officiers de l'état-major. Le sieur Elie a, comme les Gardes-françoises, fait succéder des actions de générosité à des actions de bravoure; il a sauvé la vie à plusieurs invalides. On l'a couronné à l'Hôtel-de-Ville & il a obtenu depuis le commandement d'une compagnie soldée. Le sieur Elie est convenu avec nous des faits contenus dans notre Mémoire, sur-tout des principales conséquences que nous en avons tirées.

Nous indiquons aussi, comme un bon témoin à consulter, le nommé Georget, canonnier de la Marine, arrivé successivement d'Amérique & & de Brest le 14 au matin. Il a été blessé à la cuisse, en faisant la manœuvre d'un canon. Il est de notre avis, on n'a tiré qu'un seul coup de canon de la place, & la garnison n'a pour ainsi dire fait aucune résistance.

Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter tous les traits de bravoure qu'on nous a cités, mais nous avons été obligés de les rejetter, parce qu'ils ne nous ont pas été démontrés d'une maniere assez authentique. Qu'on nous les fasse connoître & nous nous ferons un devoir de leur rendre la justice qu'ils méritent. Déjà une partie de ces braves citoyens a reçu une distinction de la ville, & les services qu'ils ont rendus, lorsqu'ils ont été reconnus par M. le marquis de la Fayette, ne sont pas restés sans récompense.

Il seroit à souhaiter qu'un homme vraiment zélé pour le bien public se chargeât de nous donner l'histoire de ce qui s'est passé extérieurement, comme nous avons cherché à donner celle des faits qui se sont passés intérieurement, c'est là-dessus que nous avons porté de préférence nos observations & nos recherches. Il seroit bon d'avoir une liste des morts & des blessés; on

pourroit facilement se procurer la premiere en faisant un relevé des regiſtres des diverses paroiſſes. Nous ne le croyons pas auſſi conſidérable qu'on se l'étoit imaginé. La paroiſſe de Saint-Paul, & c'eſt du curé (1) que nous le tenons, n'en a eu que trois. Il y a eu beaucoup de bleſſés; mais plus, par leur propre fait, ſoit en manœuvrant les canons, ſoit en abaiſſant les ponts, que par le feu de la place.

Comme citoyens, voilà notre devoir rempli, nous n'avons négligé aucunes recherches. Nous publions, avec la plus ſcrupuleuſe exactitude, tous les détails qui nous ſont parvenus ſur cette journée mémorable; que chacun de ſon côté en faſſe autant; qu'on nous contrediſe, qu'on publie nos erreurs ou plutôt qu'on nous en faſſe part, nous les avouerons & nous nous engageons à les rectifier dès qu'elles nous ſeront démontrées avec évidence. Nous ne cherchons que la vérité, heureux de la trouver & de la faire connoître.

Nous ſommons ici M. de la Roziere (2) de remplir avec la franchiſe, dont nous lui donnons

(1) M. le Curé de Saint-Paul nous a confirmé ce que nous avons dit page 114 de notre premiere livraiſon, des circonſtances de l'extrait mortuaire du ſieur Bertin de Frateaux.

(2) Amicus plato, ſed magis amica veritas.

l'exemple, l'engagement qu'il a pris avec nous de ſoutenir d'une maniere irréſiſtible (ce ſont ſes propres expreſſions) les faits avancés dans ſa brochure, qui ne ſeroient pas conformes à notre récit. Pourquoi M. de la Roziere ne voudroit-il pas convenir des inexactitudes qui peuvent lui être échappées, dans un moment où l'homme le plus froid, l'obſervateur le plus attentif auroit pu en commettre lui-même? Comment peut-il ſe prévaloir de ſignatures de diverſes perſonnes qui atteſtent des faits dont elles n'ont pas été témoins? De quel poids peut être leur témoignage ſur ce qui s'eſt paſſé dans l'intérieur de la Baſtille où M. de la Roziere eſt entré ſeul? Il s'appuie ſur-tout de la ſignature d'un porte-clefs nommé Fanfard, & celui-ci nous a certifié que M. de la Roziere étoit monté ſeul ſur les tours avec le gouverneur, & que perſonne que lui ne peut ſavoir ce qui s'eſt paſſé entr'eux. Nous nous flattons d'ailleurs qu'il ne tient pas au ſecond récit qu'il n'a pas ſigné, & qu'il en abandonne la diſcuſſion à qui voudra l'entreprendre. M. de la Roziere doit ſe rappeller qu'il étoit mal inſtruit du nombre des ſoldats qui compoſoient la garniſon, du poſte qu'ils occupoient, des ôtages donnés au Peuple pour le ſieur Belon & les deux co-députés; & puiſqu'il eſt déjà convenu avec nous qu'il avoit été induit

dans quelques erreurs, pourquoi se refuseroit-il à l'aveu de quelques autres? Nous avons d'autant plus insisté sur cet article, que la brochure de M. de la Roziere est annexée aux pieces qui doivent constituer le procès-verbal de l'Hôtel-de-Ville, & qu'il importe qu'on n'y consigne que des faits exacts & bien reconnus.

On a fait une relation, une déclaration, un procès-verbal, on demande, on obtient des signatures souvent hasardées, on fait lecture de ces pieces à l'Hôtel-de-Ville & dans les Districts; & sans examen, sans confrontation on les admet comme probantes & authentiques. Voilà comment des relations fausses ou inexactes s'accréditent, se propagent, se perpétuent & prennent le caractere de la vérité.

Nous devons en prévenir les personnes qui voudroient se livrer aux mêmes recherches. L'expérience nous a démontré qu'il ne falloit admettre ces especes de certificats qu'avec réserve. On nous a présenté des mémoires remplis de faits démontrés faux. Voulions nous les discuter? On nous en soutenoit l'authenticité; envain par des rapprochemens, des confrontations, nous nous efforçions d'en faire sentir l'inexactitude; on ne vouloit se rétracter, & on nous répondoit qu'on étoit venu instruire, attester, déposer & non subir un interrogatoire; il nous sembloit

voir des coquettes déjà ſur le retour de l'âge, jalouſes d'être apperçues ſous un demi-jour favorable avec l'attirail de la toilette, mais qui auroient été très-fâchées de ſe montrer telles qu'elles étoient à des yeux aſſez perçans pour les détailler à travers le voile impoſant de leur parure.

Nous le répétons & nous en prenons à témoin M. de la Roziere lui-même, puiſqu'il s'eſt trouvé à un de nos Comités, nous avons pris toutes les précautions poſſibles pour conſtater la vérité dans ſes moindres détails. Sur chaque article nous avons interrogé tour-à-tour les Invalides, les Suiſſes, les Porte-clefs, les Citoyens, & il ne paſſoit que quand chacun étoit d'accord, ou bien, avec une note pour peu que les avis fuſſent différens.

Avant d'énoncer notre opinion ſur l'affaire du 14, & ſur ſes ſuites, nous croyons devoir déclarer qu'avant de ſubir ſon ſort, il nous ſemble que M. de Launey l'avoit merité par cela ſeul qu'il étoit gouverneur de la Baſtille. Tel étoit notre opinion ſur ſon compte même avant qu'on eût pénétré dans cette caverne ténébreuſe & qu'on eût dévoilé les véxations & les attentats de cet Agent du deſpotiſme.

La Baſtille n'a point été priſe d'aſſaut : les portes en ont été ouvertes par la garniſon,

Ces faits sont certains & ne peuvent être mis en doute.

Il est encore certain qu'heureusement pour Paris la garnison n'a pas fait toute la défense qu'elle eût pu faire. Auroit-on pu jamais s'emparer du premier pont ? Seroit-on parvenu si vîte & en si peu de tems dans la cour du gouvernement, si l'artillerie de la platte-forme eût été tirée ? Si on eût baissé le tablier du grand pont, & qu'on eût tiré les trois pieces de canon qui étoient dans la cour, chargées à mitrailles, quel carnage n'eût-on pas fait ? Qui auroit osé s'y exposer ? M. de Launey bien plus digne, sans doute, d'être geolier que capable d'être officier, perdit la tête, dès qu'il se vit environné &, pour ainsi dire, bloqué par la multitude innombrable des assaillans.

Peut-être se croyoit-il assez défendu par la seule masse de ses énormes bastions, où il espéroit attendre en sûreté les secours qui lui étoient annoncés ? Il est certain qu'on devoit lui en envoyer le soir (1). Nous avons lu une copie

(1) Quand aurons-nous une histoire exacte de la conjuration, dont cette lettre pourroit servir de premiere preuve ? Des gens dignes de foi nous ont assuré que M. de Monsigny, capitaine commandant la compagnie des invalides, en garnison à la Bastille, avoit rapporté que

authentique & certifiée de la lettre de M. de Bezenval, qui les lui promettoit.

M. de Launey étoit abhorré de tout ce qui l'environnoit. Vingt fois (nous le tenons d'un Porte-clefs) les prisonniers en auroient fait justice, sans M. de Losme, major, homme de bien, regretté, qui parvenoit à tout pacifier.

M. de Launey a mérité son sort, parce que, au lieu de se rendre aux avis & aux instances de l'état-major qui l'engagea plusieurs fois à ne pas faire résistance, au lieu de remettre les armes aux citoyens qui les demandoient & qui ne vouloient pas autre chose, mais qui, en les demandant & ne les obtenant pas, ont fini sans en avoir d'abord formé le projet & presque sans y songer, par s'emparer de la Bastille, il aima mieux suivre les conseils dangereux de l'officier Suisse (1) qu'il avoit sous ses ordres. Que pouvoit-il espérer? D'un côté mal secondé

---

M. de Launey lui avoit fait lire une lettre de M. de Flesselles, où ce prévôt des marchands lui promettoit également des secours. Nous n'avons pas eu le tems de nous faire confirmer ce fait par M. de Monsigny lui-même On ne sait pas ce qu'est devenu l'original de cette lettre; qu'est-ce qui l'a remise à M. de Launey? Nous pourrions donner à ce sujet quelques renseignemens, que nous ne voulons rendre publics que quand ils nous paroîtront à nous-mêmes d'une vérité démontrée.

(1) Cet officier dit plusieurs fois au gouverneur qu'il

par ſes officiers, de l'autre, mal obéi par ſes ſoldats, qui ne voulurent ſe rendre à leurs poſtes qu'après les menaces les plus fortes, & qui ne tirerent que lorſqu'ils virent leur quartier ſaccagé, leurs effets pillés, & un de leurs camarades tué à leurs côtés malgré les ſignes de paix qu'ils s'efforçoient de faire aux aſſiégeans.

Nous penſons qu'au moment où la Baſtille s'eſt rendue ( 1 ), elle auroit pu tenir encore quelque temps; mais les aſſaillans ayant abattu le premier pont & amené leurs canons en face du ſecond, elle auroit fini par être emportée. Elle n'auroit pu réſiſter à leurs tentatives de tout

ne pourroit jamais ſe préſenter à ſon corps, ſi une forteresse, que le roi l'auroit chargé de défendre, ſe rendoit ſans qu'on eût tiré un coup de fuſil. Après l'affaire de la Baſtille, le régiment de Salis-Samade a été renvoyé à Arras, ſa garniſon ordinaire. A ſon arrivée les officiers municipaux & les citoyens ont fait lever les ponts & braquer le canon ſur lui. On n'a d'abord voulu recevoir que les officiers que l'on a conduits à l'hôtel-de-ville, où ils ont été obligés de jurer qu'ils n'avoient jamais porté & qu'ils ne porteroient jamais les armes contre les françois. Après ce ferment, l'on fit entrer le régiment qui fut fêté pendant trois jours. Il ſeroit important de ſavoir comment M. Louis de Flûe ſe ſera tiré de la premiere partie de ce ſerment. Nous ne répondons pas de l'authenticité de ce fait.

( 1 ) A quatre heures quarante minutes du ſoir.

genre,

genre. On s'y feroit fait égorger, on y auroit perdu beaucoup de monde; mais on s'en feroit emparé, fur-tout dans le cas où le gouverneur n'eût pas fait une meilleure défenfe ; car s'il eût feulement fait une décharge des trois pieces d'en-bas, qui auroit ofé venir les affronter?

Jamais on n'a vu plus d'actions de bravoure dans une multitude tumultueufe (1). Ce ne font pas feulement les Gardes-françoifes, les Militaires, mais des Bourgeois de toutes les claffes, des fimples Ouvriers de toute efpece, qui, mal armés & même fans armes, affrontoient le feu des remparts & avoient l'air d'y infulter. Ce n'eft pas derriere des retranchemens qu'ils fe tenoient, c'eft dans les cours de la Baftille, & fi près des tours, que M. de Launey lui-même

(1) Un officier qui a été fucceffivement ou acteur ou témoin des révolutions de l'Amérique feptentrionale, de Hollande, d'Anvers, de Bruxelles, de Londres, en 1780, & de celle de Paris, nous a dit qu'il n'avoit jamais vu un courage & même une fureur égale à celle des affiégeans. La place lui a paru fi calme & fi tranquille intérieurement, qu'il craignoit de voir arriver à chaque inftant des fecours étrangers ; il croyoit qu'on n'attendoit qu'eux pour repouffer vigoureufement l'attaque des parifiens. Cet officier a vu arborer le drapeau, baiffer le pont, & s'eft trouvé alors porté, fans favoir comment, jufque dans la cour intérieure de la Baftille.

a fait plusieurs fois usage des pavés & autres débris qu'il avoit fait monter sur la platte-forme. On ne peut disconvenir qu'il n'y eut beaucoup de confusion & de désordre. Chacun étoit chef, & ne suivoit que sa fougue. C'étoit des Individus de tous les quartiers, dont plusieurs n'avoient jamais manié d'armes, & cependant les Invalides qui se sont trouvés à bien des siéges & à bien des batailles, nous ont assurés qu'ils n'ont jamais vu un feu de mousqueterie servi comme celui des assiégeans; ils n'osoient plus mettre la tête au-dehors du parapet des tours.

Gardes-françoises, vous avez trop bien mérité de la Patrie, pour ne pas partager les lauriers que toute la France vous a décernés avec les généreux Citoyens de Paris qui se sont trouvés à l'attaque avant vous & qui ensuite vous ont si bien secondés. Permettez-nous de faire rejaillir une partie de votre gloire sur la classe du Peuple la plus ignorée, sur la *Populace* (1) : sous ses haillons sales &

---

(1) C'est pour nous faire entendre & non pour avilir personne que nous nous servons ici d'une expression alors usitée, mais qui ne peut plus l'être chez une nation toute composée de citoyens, & dans un siecle où le progrès des lumieres & de la raison doit faire disparoître des distinctions que l'orgueil seul avoit inventées. C'est toujours cette partie du peuple qui par-tout a commencé les révolutions; étoient-elles sans succès, le peuple en

déchirés ont à vu plus d'un héros. Elle avoit le double mérite de combattre pour une Liberté dont elle ne connoissoit pas tout le prix; elle en sentoit à peine la perte, & gagnoit moins que nous à la recouvrer. La portion des lauriers que nous vous demandons est bien foible: il vous reste une couronne immortelle que personne ne peut vous disputer. Vous avez, comme l'a dit le premier orateur de l'assemblée nationale, oublié qu'un engagement vous avoit fait soldats, & vous vous êtes rappellés que la nature vous avoit fait hommes. C'est à vous que nous devons une constitution que nous aurions eue sans vous, parce qu'aucune puissance humaine ne pouvoit s'y opposer, mais que nous aurions reçue toute fumante du sang de nos concitoyens. Vous avez fait la destinée de la France; votre exemple à montré son devoir à presque toute l'armée françoise, j'oserois dire à l'armée entiere; car je ne mets pas au rang des soldats françois *ces hordes de barbares étrangers* qui, le lendemain de notre victoire, feroient venues se ranger sous nos drapeaux & auroient égorgé nos tyrans, si nous avions voulu mettre un prix à leurs assassinats. Soldats-citoyens, vous êtes les premiers qui

---

étoit toujours la premiere victime; avoient-elles des suites heureuses, toujours on avoit l'injustice de l'oublier.

avez mérité ce beau nom : vous avez ſauvé Paris, il ne vous reſte plus qu'à aſſurer ſa liberté & ſa tranquillité. C'eſt en vous qu'eſt notre confiance : vous ne la tromperez pas. Soumis comme autrefois à la loi du devoir, vous obéirez encore à la raiſon, & le cri de l'honneur ſera pour vous la voix du patriotiſme.

Nous ſommes déjà parvenus à réconcilier les vaincus avec les vainqueurs ; déjà nous avons eu la douce ſatisfaction de voir les Invalides & les Suiſſes recevoir en notre préſence le baiſer de paix des citoyens qui s'étoient trouvés au ſiége de la Baſtille ; nous les avons fait tous dîner enſemble. François, nation ſenſible & généreuſe, ſeroit-ce de notre part une entrepriſe haſardée que de chercher à les réconcilier avec vous ? Vous avez dû voir vous-même l'embarras de leur ſituation ; vous connoiſſez comme nous combien l'habitude a d'empire ſur l'eſprit humain. Eh bien, ces malheureux ſoldats depuis 40 ans ne mangeoient d'autre pain que celui du roi ; depuis 40 ans, ils ſe faiſoient un devoir, & vos préjugés à vous-même leur en avoient fait une gloire, d'obéir aveuglément à ſes ordres ; depuis 40 ans, ils étoient eſclaves du régime militaire, devenu plus rigide encore pour eux par le régime ſévere de la Baſtille : ſéqueſtrés du reſte des citoyens, ils n'ont pu, comme eux,

ſentir l'influence graduée de la révolution. La liberté qui, tout d'un coup, eſt venue répandre ſes rayons conſolans ſur tout Paris, ſur toute la France, n'a pu pénétrer juſques dans l'intérieur de la Baſtille. Saiſie d'horreur à l'aſpect de ſes murs ténébreux, elle n'a pas oſé ſe préſenter ſeule; elle a voulu ſe faire & raſſembler auparavant des partiſans. Qu'on ſe mette un inſtant à la place de ces malheureux Invalides qui voyoient, ſous leurs yeux, leur quartier ravagé, leurs effets pillés, leurs camarades bleſſés & même tués à leurs côtés; par qui? par des citoyens françois qu'ils regardoient comme leurs freres; & dans quel tems? dans un moment où ils s'efforçoient de faire des ſignes de paix à ceux qui cherchoient à les aſſaillir; dans un moment où ils attendoient comme dans l'arche on attendoit le retour de la colombe, qu'une députation de la ville vînt l'olivier à la main, des paroles de paix à la bouche, les délivrer des fers où ils étoient retenus & leur permettre d'aller ſe confondre avec leurs concitoyens. Preſſés, excités, enivrés par leurs officiers, menacés du feu des Suiſſes, ils réſiſterent autant qu'ils le purent à ces véhicules puiſſans; & s'ils firent feu, comme ils l'avouent eux-mêmes, ce ne fut qu'à leurs corps défendant. De deſſus leurs remparts redoutables, quel carnage ils pouvoient faire? Ils étoient les maîtres

de massacrer autant d'assaillans qu'il s'en seroit présenté.

Le peu, qu'ils avoient ces malheureux l'ont perdu ; & ce *peu* est beaucoup, parce qu'il étoit tout ce qu'ils possédoient. Leur conduite leur donne-t-elle des droits à la reconnoissance publique ? C'est une question que nous ne nous permettons pas de décider : mais ils sont malheureux ; François, nous connoissons votre générosité & nous ne craignons pas d'assurer qu'on leur présentera une main secourable. Ne sont-ils pas assez punis de goûter avec vous les douceurs d'une liberté, dont leurs bras, excepté un seul jour, toujours armés pour votre défense, n'ont pas partagé la conquête.

Les porte-clefs ont également fait des pertes considérables ; ils espérent, avec raison, que le Gouvernement, que la Municipalité, voudront bien y avoir égard.

Si nous avons été assez heureux pour répandre quelque intérêt sur notre ouvrage, nous ne demandons d'autre récompense que de voir notre exemple servir de modele à toutes les personnes qui, comme nous, ont entre leurs mains des papiers de la Bastille. Il faudroit que tous les bons citoyens se réunissent pour demander, pour exiger, pour forcer même les Représentans de l'Hôtel-de-Ville à donner à tout le monde une

communication des papiers qu'ils possédent. Qu'ils se rappellent qu'ils ne sont que dépositaires & qu'ils ne possédent pas pour eux, mais pour nous; que ces papiers ne sont pas leur propriété, mais celle de tous les citoyens de Paris, de tous les François; nous pourrions ajouter, sans crainte d'exagérer, de tous les hommes, puisqu'ils peuvent servir d'armes contre le despotisme & de bouclier à l'espece humaine contre ses oppresseurs. Défions-nous d'avance que des mains suspectes ne portent que le flambeau de la partialité dans ces divers titres d'accusation. Craignons qu'en faveur de familles qu'on croit encore puissantes, parce qu'elles l'ont été, on ne veuille cacher des faits, taire des noms, &c. aux yeux du citoyen philosophe; les anciennes familles n'existent plus; on doit seulement présenter à la race future leurs vertus comme des modeles à suivre, & leurs vexations comme des exemples à éviter. Le siécle dans lequel nous entrons n'est plus celui d'où nous sortons; les enfans vertueux seront considérés comme vertueux quoiqu'issus de peres criminels. Oublions les époques précédentes & recommençons à compter dès cette année, comme de la premiere de l'ére de la constitution.

Il est une autre récompense plus désirée qui flatteroit bien plus notre cœur, ce seroit de voir

l'assemblée nationale indignée elle-même des horreurs que nous nous sommes efforcés de publier, suspendre un instant sa marche & s'occuper des prisons d'état. La Bastille est détruite, mais Pierre-en-Cise, les châteaux de Ham, de Joux, des îles Sainte-Marguerite, &c. les maisons de force de Château-Thierry, de Rouen, du Mont-Saint-Michel, de Charenton, &c. existent encore; nous croyons que l'assemblée nationale est responsable de tout bien qu'elle ne fait pas; & que depuis qu'elle est constituée, que depuis qu'elle a entre les mains le pouvoir suprême, on peut lui imputer toutes les larmes dont les cachots de ces diverses prisons ont été les dépositaires. Les victimes innocentes qu'elles renferment ne croiront à la sagesse de ses décrets, ne croiront même à son existence, que quand ils verront quelqu'un envoyé par elle venir leur présenter une main secourable. On a bien passé une nuit pour renverser des colombiers, que ne consacre-t-on un jour à détruire les prisons d'état. Si l'assemblée nationale ne jugeoit pas à propos de délivrer tous ces prisonniers, elle devroit du moins nommer une commission, non pas comme celles du tems passé, qui pour la forme seulement & à certains jours marqués alloient parcourir les prisons & parloient à peine aux prisonniers, mais une commission d'hommes vertueux & com-

pâtiſſans, chargés de viſiter, de pénétrer dans tous ces ſéjours d'horreur & de déſeſpoir, d'en tirer ſur le champ l'innocence opprimée, & de n'y laiſſer que les criminels privés ſeulement de ce dégré de liberté avec laquelle ils pourroient être à redouter. Si jamais il peut y avoir une fonction ſur la terre faite pour aſſimiler l'homme à la divinité, ce ſeroit aſſurément celle-là.

Nous invitons l'auteur d'un ouvrage, qui vient de paroître, intitulé : *Remarques & Anecdotes ſur le Château de la Baſtille*, &c. imprimé chez Grangé, & qui ſe vend chez Goujon, de vouloir bien ſe donner la peine de lire le nôtre, & de nous en faire connoître les erreurs. Nous en avons commis beaucoup, ſi tous les faits qu'il rapporte ſont authentiques & inconteſtables. Le moyen que nous lui propoſons eſt à notre avis le meilleur pour arriver à la vérité.

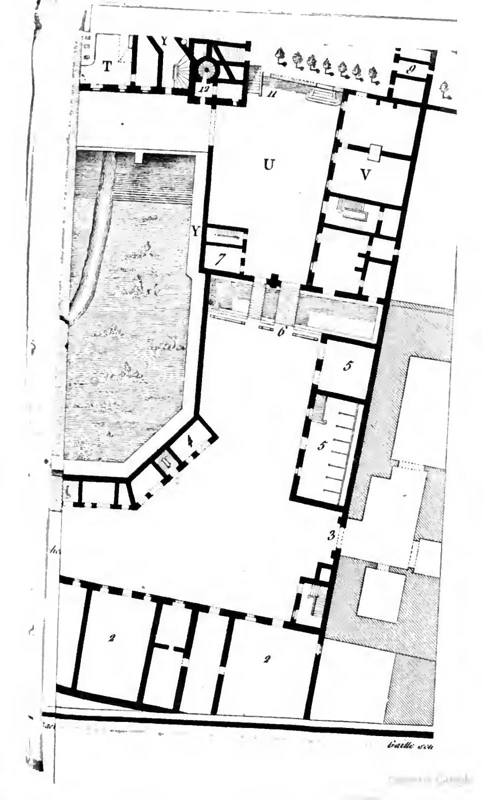
Notre ouvrage étoit terminé quand nous avons reçu, de M. Elie, l'original de la capitulation ; elle eſt dépoſée au Lycée, tout le monde pourra venir la voir.

Nous avons beſoin d'indulgence pour la rédaction de cette livraiſon ; c'eſt une collection de notes, de faits venus, preſque en même-tems, de tous les côtés, que nous n'ayons pas eu le tems de mettre dans l'ordre néceſſaire, vu l'impatience avec laquelle le Public attendoit notre ouvrage.

Nous sommes obligés de remettre à la troisieme livraison, qui sera sous presse quand celle-ci paroîtra, les registres & les autres pieces que nous avons annoncées.

De même que nous recevrons avec reconnoissance les papiers que l'on voudra bien nous confier pour en faire l'analyse & le dépouillement; nous recevrons aussi les dépositions des personnes qui, ayant été à la Bastille, voudroient nous donner des éclaircissemens relatifs à cette ancienne prison d'état.

*Fin de la seconde Livraison.*


T
Y
12
11
9
U
V
Y
7
6'
5
5
4
3
2
2